RAPPORT d'ACTIVITE 2017

SOMMAIRE

04 - La vie des Instances du PETR en 2017

05 - L'équipe technique du PETR

07 - I - Poursuite de la révision partielle du SCoT

21 - II - Territoire2.0

22 - III - Le PETR, un espace pertinent pour la contractualisation

37 - IV - Développer et promouvoir des pratiques plus durables

43 - V - Développement et Valorisation Touristique du Territoire du PETR

48 - VI - Rendre le territoire plus attractif économiquement et agir en faveur de l'emploi

49 - VII – Préserver et renouveler l'offre de soins sur le bassin Montluçonnais

La vie des Instances du PETR en 2017

1) Le Conseil et le Bureau Syndical

L'instance décisionnaire du PETR, le Conseil Syndical, s'est réuni à intervalles réguliers pour assurer la mise en application de la stratégie de territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et le suivi et la gestion du PETR. Chaque réunion du Conseil Syndical a été précédée d'une réunion de travail préparatoire des membres du Bureau Syndical (i.e. les Vice-Présidents du PETR).

Date de la Réunion du Bureau Syndical	Date de la Réunion du Conseil Syndical
19 janvier 2017	30 janvier 2017
2 mars 2017	8 mars 2017
16 mai 2017	16 mai 2017
19 juillet 2017	19 juillet 2017
19 septembre 2017	25 septembre 2017
15 novembre 2017	5 décembre 2017

2) La Conférence des Maires

La Conférence des Maires qui réunit les 93 maires et maires délégués des communes du PETR s'est tenue à 2 reprises en 2017. Ces réunions furent l'occasion de rendre compte de l'activité du PETR et de tenir informés les élus du territoire sur le suivi des missions assurées par le PETR. Comme ce fut le cas lors des précédents exercices, cette instance a également été utilisée comme outil d'information à destination des élus du territoire dans le cadre de la veille technique et réglementaire menée par les services PETR.

- Conférence des Maires du 24 Octobre 2017 : Création de l'office de tourisme intercommunautaire et rapport d'activité PETR 2016
- Conférence des Maires du 5 décembre 2017 : Préparation du Contrat de ruralité Etat et point d'étape Révision du SCOT

3) Le Conseil de Développement

Comme en 2016, Le Conseil de Développement du PETR n'a fait l'objet d'aucune réunion dédiée en 2017. Les membres du Conseil de Développement ont cependant été associés à chaque réunion de la Conférence des Maires (comme cela avait également été le cas en 2015 et 2016) afin de permettre aux membres du Conseil de Développement de disposer du même niveau d'information que les élus sur les actualités règlementaires et sur la vie du PETR.

4) Le Conseil Culturel Territorial

Ce dispositif n'a pas été reconduit par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n'a donc pas trouvé sa continuité dans l'action du PETR.

5) Le Comité de Bassin d'Emploi

Le Comité de Bassin d'Emploi du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ne s'est pas réuni en 2017.

6) Le Comité de Pilotage Natura 2000

Le Comité de Pilotage Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher s'est réuni le 17 novembre 2017 pour restitution principale celle de la mise en œuvre du PAEC et MAEC.

L'équipe technique du PETR

En 2017, les effectifs du PETR en fonction des missions et des actions expérimentales ont atteint 7 salariés soit 5.75 ETP.

LES ACTIONS MENÉES EN 2017

*En 2017, le PETR a assuré **323 rendez-vous** en accompagnement des collectivités et porteurs de projets*

*Il a également animé et participé à **193 réunions techniques** (à différencier des réunions tenues régulièrement dans le cadre de la vie de ses instances).*

I - Poursuite de la révision partielle du SCoT

1) Rappel sur la constitution du SCoT

Le Rapport de Présentation (RP) : diagnostics complets de notre territoire / analyse des points forts et des faiblesses / identification des enjeux de développement à long terme / évaluation environnementale, avec l'état initial de l'environnement, les impacts prévisibles du document sur l'environnement et les solutions pour y remédier / résumé non technique / respect des documents d'urbanisme de rang supérieur (compatibilité et prise en compte)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : déclinaison des enjeux identifiés du RP sous forme d'objectifs à atteindre.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : seul document opposable du SCoT : déclinaison des objectifs du PADD sous forme d'orientations générales, de recommandations et de prescriptions pour les documents d'urbanisme / définition d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre de ces éléments

Points de révision identifiés en 2016 lors de la mise en révision partielle du SCoT

	OBJET DE LA MISSION
R1	Mise à jour globale des références du Code de l'Urbanisme du SCoT
R2	Actualisation des données d'importance (population, logements, mobilité, zones d'activité)
R3	Identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation (ALUR art L141-3 et art L151-4)
R4	Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années (art L141-3)
R5	Compléter les diagnostics en matière de biodiversité, de qualité paysagère et de ressources naturelles, à l'aide principalement du SRCE
R6	Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
R7	Conforter le tourisme comme orientation majeure
R8	Affiner le diagnostic agricole (ALUR et LAAF)
R9	Nouveau chapitre : Développement des communications électroniques

Les points R1 et R4 étaient déjà terminés complètement fin 2016 et ont été détaillés dans le rapport d'activités 2016. 5 thèmes avaient été définis en 2013 : l'Habitat, l'Economie, les Déplacements, l'Environnement et le Commerce. 2 thèmes auront droit à des chapitres spécifiques : l'agriculture et le tourisme, et un nouveau thème sera abordé, celui du numérique.

Rapport de présentation (RP)

Durant l'année 2017, il a été décidé de la forme à adopter : RP initial complété de chapitres 'Révision partielle', annexes, recueil cartographique.

Pour les diagnostics, de nombreux travaux statistiques et cartographiques ont été menés sur les différents points de révision permettant de produire l'essentiel des diagnostics du RP fin 2017.

Ils pourront être encore actualisés ponctuellement en 2018 suite aux retours des Personnes Publiques Associées.

Enfin, des propositions d'enjeux ont été émises et transmises aux Personnes Publiques Associées pour avis préalable.

Forme du RP, 3 volumes

Volume1, Rapport de Présentation complété : afin de repérer facilement les éléments ayant fait l'objet de la révision partielle, il a été décidé de conserver les chapitres du RP initial et de les compléter par de nouveaux chapitres dédiés 'Révision partielle' les points identifiés. Y apparaîtront de manière synthétique les résumés des diagnostics et les enjeux issus des diagnostics complémentaires.

Volume 2, Annexes : elles contiennent les données chiffrées et statistiques du diagnostic complémentaire.

Volume 3, Recueil cartographique : les nombreuses cartographies établies pour le diagnostic ont été regroupées dans un recueil cartographique dédié (+250 cartes). Chaque carte est identifiée par un code permettant de la localiser facilement (Exemple C2_7, C6_4 …),

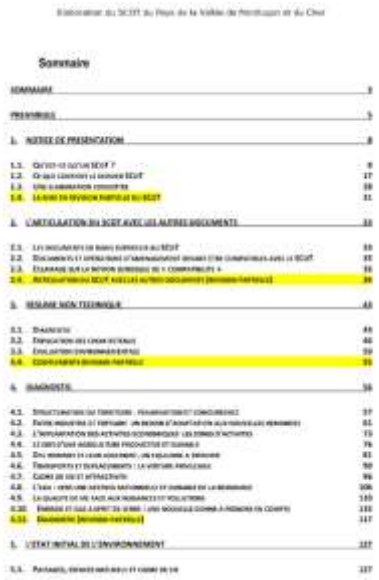

Sommaire du RP complété (volume 1)

Annexes (volume 2)

Recueil cartographique (volume 3)

Contenu du RP : diagnostics

Point R2 : population, logements, mobilité, diagnostics terminés

Suite à la consultation préalable des Personnes Publiques Associées (voir plus loin), des données actualisées ont également été produites sur la mobilité et les transports.

Exemples de cartes :

Diagnostic actualisé ‘population’: C2_10 Population PETR 2015

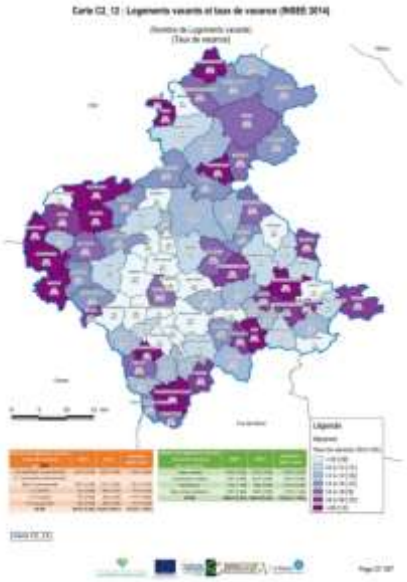

Diagnostic actualisé ‘logements’: C2_12 Vacance de logements 2014

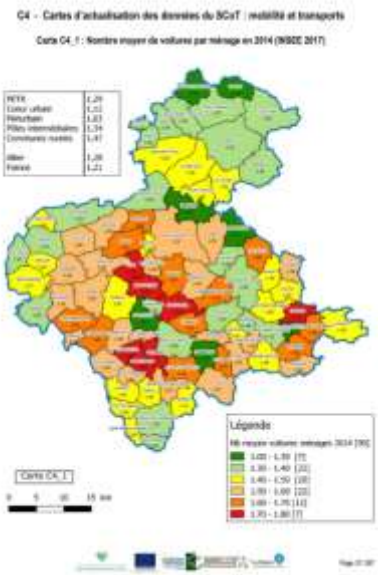

Diagnostic actualisé ‘mobilité’ : C4_1 Nb moyen de voitures par ménage

Concernant les zones d’activité, l’actualisation des surfaces et de la typologie des ZA s’est poursuivie après rencontres des différents EPCI. Pour Montluçon Communauté, la liste de ZA et la surface des zones occupées pourrait encore évoluer à la marge (suite à l’achèvement du Schéma d’Aménagement des Zones d’Activités et de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en cours)

Un tableau global a été établi ainsi que des cartes localisantes pour chaque EPCI.

Point R3 : poursuite de l’identification des espaces de densification et de mutation (L 141-3 Code Urbanisme)

Cette étape déjà entamée fin 2016, avec l’établissement de la méthode d’identification s’est poursuivie avec rencontre directe et/ou échange direct par mail avec chacun des élus pour validation des secteurs identifiés. A l’issue de ces travaux 90 cartes ont été produites (exemples ci-dessous) :

Arpheuilles Saint-Priest C5_8

Prémilhat C5_57

Saint-Martinien C5_71

Points R5, R6 : le SRCE a été analysé afin d'identifier la Trame Verte et Bleue régionale à l'échelle du PETR et des analyses plus fines sont en cours à partir de l'occupation des sols

Trame Verte et Bleue régionale (SRCE), carte globale

Trame Verte et Bleue régionale (SRCE), zoom sur Montmarault

Trame Verte et Bleue locale, Occupation des sols 1/7 Montluçon

A venir en 2018 : des analyses cartographiques affinées seront menées à partir de l'occupation des sols afin d'identifier les enjeux forts de biodiversité pour le PETR

Point R7 : des études complémentaires ont été menées sur l'existant dans le domaine touristique (cartographies principalement), voir exemples ci-dessous

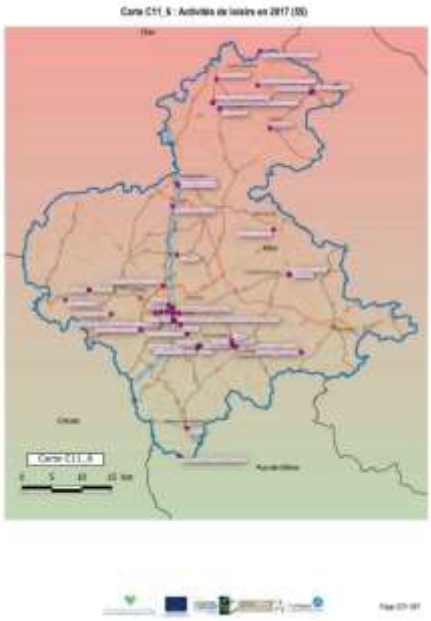

Patrimoine culturel 2017 | Activités de loisirs 2017 | Randonnées en 2017

A venir en 2018 : les zones de développement touristique seront définies

Point R8 : des diagnostics communaux ont été établis à partir des données agricoles de 2010 (AGRESTE) assez anciennes et à interpréter avec prudence sur la Surface Agricole Utile notamment.

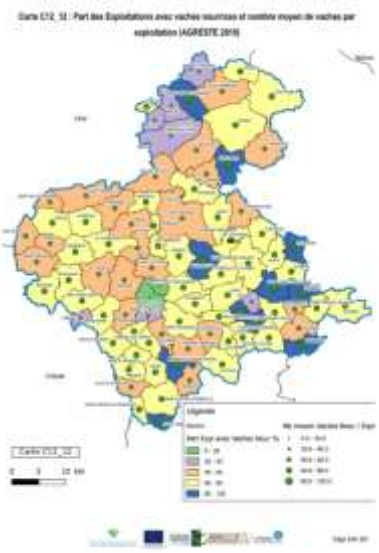

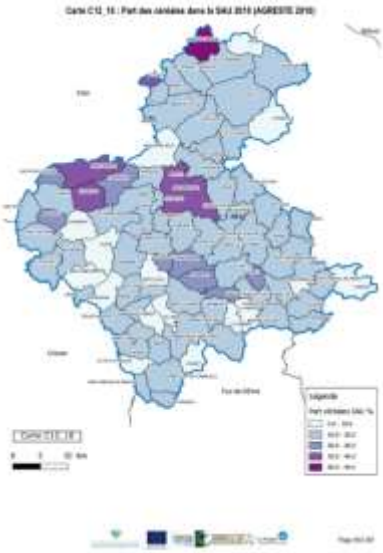

Vaches nourrices en 2010 | Part des terres labourables SAU 2010 | Part des céréales SAU en 2010

A venir en 2018 : des études plus fines seront menées à partir du Registre Parcellaire Graphique utilisé pour la PAC permettant de déterminer une SAU plus fiable et la ventilation précise des terres agricoles

Point R9 : une analyse de la couverture numérique officielle (pouvant être très éloignée du ressenti des habitants) a été établie à partir de données issues de l'Observatoire France Très Haut Débit (données de 06/2017) pour la couverture internet fixe et de l'ARCEP pour la téléphonie mobile (06/2016). Exemples de cartes ci-dessous :

Couverture ADSL Haut-Débit 8Mo/s (06/2017)

Couverture 3G (ARCEP 06/2016)

Couverture 4G (ARCEP 06/2016)

A venir en 2018 : une actualisation pourrait être faite suite aux travaux du médiateur numérique du territoire qui devrait être recruté

Contenu du RP : propositions d'enjeux

A l'issue du diagnostic complémentaire, une liste de propositions d'enjeux complémentaires a ainsi pu être établie.

Des rencontres avec les différentes personnes publiques associées ont été organisées à partir d'octobre 2017 pour présenter les enjeux du RP, mais aussi des propositions d'objectifs pour le PADD et des propositions d'orientations/recommandations/prescriptions pour le DOO.

La liste des enjeux a été transmise par mail et courrier pour consultation préalable auprès des 16 Personnes Publiques Associées dans un document spécifique conçu à cet effet. Une réponse est attendue avant la fin du 1er trimestre 2018.

En 2018 : à l'issue de cette concertation préalable, les enjeux définitifs du RP seront validés

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

En 2017, la forme à donner au PADD pour la révision partielle a été définie. Des propositions d'objectifs ont également été émises et soumises aux PPA pour consultation préalable.

Forme du PADD

Contrairement au RP, il a été décidé de revoir la forme du Projet d'Aménagement Durable afin d'en proposer une version plus synthétique reprenant les objectifs de la révision partielle de 2013 affinés le cas échéant mais aussi les objectifs complémentaires de la révision partielle.

A venir en 2018 : l'écriture du PADD modifié sera effectuée.

Contenu du PADD : propositions d'objectifs

Comme évoqué dans le chapitre précédent, parallèlement aux propositions d'enjeux pour le RP, des propositions d'objectifs pour le territoire ont été formulés pour le PADD. Ils figurent dans le document de consultation décrit préalablement.

En 2018 : à l'issue de cette concertation préalable, les objectifs définitifs du PADD seront validés

Document d'Orientations et d'Objectif (DOO)

En 2017, la forme du DOO a également été définie ainsi que des propositions d'orientations/recommandations/prescriptions pour la consultation préalable.

Forme du DOO

Comme pour le PADD, la forme du DOO sera revue pour être beaucoup plus synthétique en reprenant les axes de 2013 et les éléments complémentaires de la révision partielle.

Contenu du DOO : propositions d'orientations/recommandations/prescriptions

De la même manière que pour le PADD, des propositions d'orientations/recommandations/prescriptions ont été formulées pour le PADD. Ils figurent dans le document de consultation décrit préalablement.

A venir en 2018 : à l'issue de cette concertation préalable, les orientations/recommandations/prescriptions complémentaires du DOO seront validées

Conception d'outils SCoT

Afin de rendre le SCoT plus lisible contenu de la lourdeur des documents initiaux (+300 pages pour les 3 documents), 3 outils SCoT ont été conçus afin d'aller à l'essentiel :

Grille de compatibilité

Fiches de lecture (Ex. Habitat)

Liste de suivi (Ex. Habitat)

A venir en 2018 : les outils définitifs seront produits

Grille de compatibilité

Ce nouveau document permet d'analyser la compatibilité des documents d'urbanisme de rang inférieur au SCoT : PLU, PLUi et cartes communales en synthétisant les différentes contraintes du DOO, seul document opposable du SCoT. Un code couleur a été défini pour chacune des 5 thématiques. Les orientations, prescriptions et recommandations ont été reprises avec leur traduction attendue dans les documents d'urbanisme.

Fiches de lecture

Afin de faciliter la lecture du DOO (92 pages), la création de fiches de lecture est apparue comme une nécessité. Dans ce document également, l'ensemble des fiches est présenté de manière conviviale avec le détail des orientations, prescriptions et recommandations, classé par thèmes et reprenant le même code couleur que celui de la grille de compatibilité.

Liste des outils de suivi

Tous les outils à mobiliser dans le SCoT de 2013 ont été recensés dans cette liste initiale.

NB. Ces 3 outils établis actuellement avec les données de 2013 seront complétés et actualisés avec les données de la révision partielle dès qu'ils seront définitifs.

2) Animation et suivi de la révision

Points d'étapes SCoT en conseils syndicaux et conférence des maires du PETR

Plusieurs présentations SCoT ont été effectuées en 2017 en conseil syndical, dont un point d'étape complet le 05/12/2017 permettant de présenter l'ensemble des documents décrits précédemment. Une note de point d'étapes détaillée a été rédigée à cet effet axée sur les 3 points suivants :

- avancée de la révision partielle
- proposition d'organisation du document final
- proposition d'outils SCoT

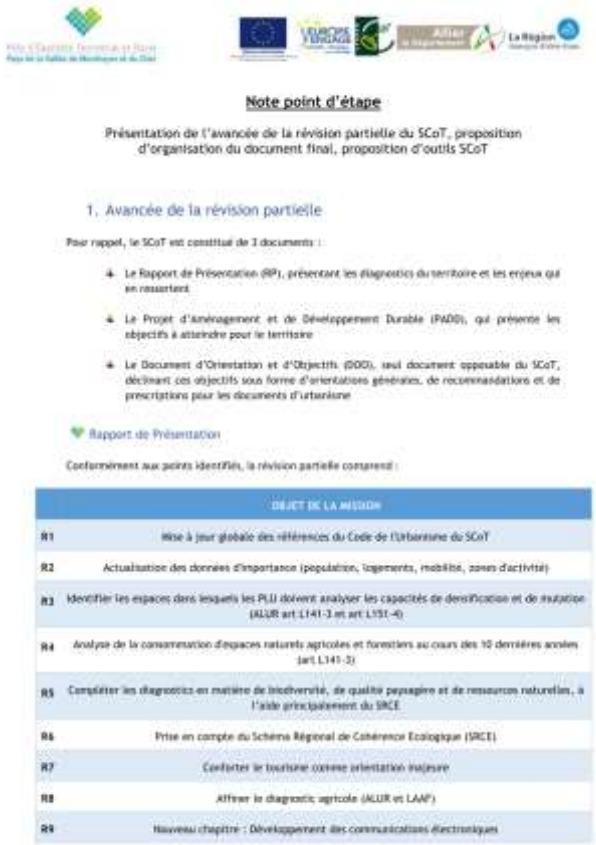

Note point d'étape

Présentation de l'avancée de la révision partielle du SCoT, proposition d'organisation du document final, proposition d'outils SCoT

1. Avancée de la révision partielle

Pour rappel, le SCoT est constitué de 3 documents :

- Le Rapport de Présentation (RP), présentant les diagnostics du territoire et les enjeux qui en ressortent
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui présente les objectifs à atteindre pour le territoire
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), seul document opposable du SCoT, déclinant ces objectifs sous forme d'orientations générales, de recommandations et de prescriptions pour les documents d'urbanisme

Rapport de Présentation

Conformément aux points identifiés, la révision partielle comprend :

	OBJET DE LA MISSION
R1	Mise à jour globale des références du Code de l'Urbanisme du SCoT
R2	Actualisation des données d'importance (population, logements, mobilité, zones d'activité)
R3	Identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation (ALUR art L141-3 et art L151-4)
R4	Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années (art L141-3)
R5	Compléter les diagnostics en matière de biodiversité, de qualité paysagère et de ressources naturelles, à l'aide principalement du SRCE
R6	Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
R7	Conforter le tourisme comme orientation majeure
R8	Affiner le diagnostic agricole (ALUR et LAAF)
R9	Nouveau chapitre : Développement des communications électroniques

Organisation et animation du comité de suivi technique de révision du SCoT le 24/02/2017

La liste des membre du comité de suivi technique actualisée fin 2016 comporte 22 représentants physiques de 14 structures membres: la région Rhône-Alpes Auvergne, le Conseil Départemental 03, les 5 EPCI, la DDT, la Chambre d'Agriculture, le CEN Allier, , l'ADIL, Montluçon Habitat, l'OPAC de Commentry, le PETR et le Conseil de développement du PETR et 22 représentants physiques.

Cette première réunion a pu compter sur la présence de 14 représentants physiques (10 structures), avec 5 représentants excusés (pour 3 structures). Un compte-rendu a été rédigé et mis en ligne sur la plateforme du PETR

La liste des thèmes abordés figure dans l'écran de présentation Powerpoint ci-dessous.

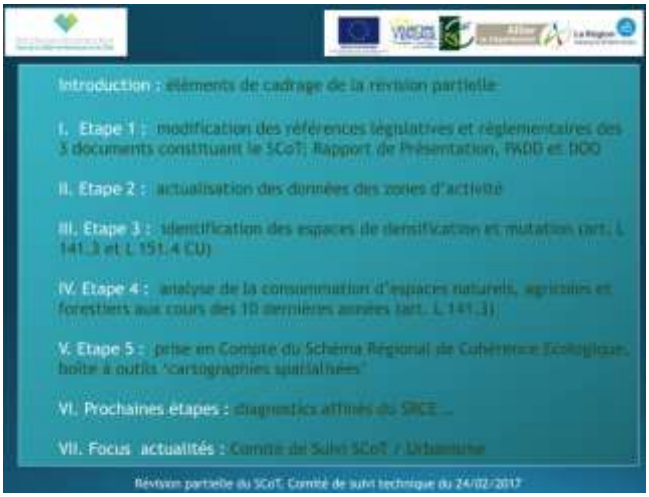

Thèmes abordés lors de la présentation

Compte-rendu du comité de suivi technique

Un deuxième comité de suivi technique initialement prévu fin 2017 s'est vu reporté en 2018.

Organisation de réunions territoriales d'information de l'avancée de la révision partielle

Préambule

Afin de présenter l'avancée des travaux de la révision partielle sur chaque EPCI, et dans le cadre de la concertation avec les EPCI, une réunion territoriale sera programmée pour chacun d'entre eux fin 2017-début 2018. L'objectif consistera à présenter les données principales du diagnostic avec des cartographies et statistiques propres à l'EPCI concerné. Le planning des réunions a été défini :

Le 12/12/2017 à Estivareilles pour les ComCom du Val de Cher et d'Huriel

Le 11/01/2018 à Cérilly pour la ComCom du Pays de Tronçais

Le 26/01/2018 à Bézenet pour la ComCom de Commentry-Montmaraut-Néris les Bains

La 26/04/2018 à Montluçon pour la ComAgglo de Montluçon Communauté

Organisation et suivi de la concertation

Comme évoqué dans le chapitre précédent, la concertation mise en place fin 2017 est une concertation préalable avec les PPA et les EPCI qui devraient se prolonger en 2018.
Courant 2018, deux comités techniques pour la concertation avec les PPA devraient avoir lieu (préparation PADD et présentation PADD) ainsi que deux séries de réunions territoriales pour la concertation avec les EPCI (réunion d'information puis de présentation du PADD en fin d'année).
La consultation officielle des Personnes Publiques Associées et l'enquête publique n'interviendront qu'au premier trimestre 2019.

- **Relations avec les collectivités et accompagnement dans leur démarche de planification et d'urbanisme, participation aux études et la formulation des avis Scot dans le cadre de procédure d'association/consultation des personnes publiques**

- **Conseils sur les procédures d'urbanisme**

Plusieurs communes ont sollicité l'aide du PETR pour des conseils sur les types et les conditions d'évolution de leur PLU : exemple commune de Reugny, demande en janvier, choix entre modification, révision allégée et révision, puis nouvelle demande en septembre

- **Représentation du PETR en tant que Personne Publique Associée pour vérifier la compatibilité du SCoT avec les documents de rang inférieur (article L142-1 Code de l'Urbanisme) : réunions et avis**

Réunions PPA (2)

Le PETR était présent aux réunions suivantes :

- Commentry, révision allégée n°2 du PLU, réunion conjointe PPA (7avril)
- Cosne d'Allier, révision allégée n°1 du PLU, réunion conjointe PPA (22 mai)

Formulations d'avis (4)

- Domérat, modification simplifiée n°6, avis favorable avec recommandation (juillet)
- Isle-et-Bardais, révision complète, avis favorable (avril)
- Néris les Bains, modification n°2, avis favorable (mars)
- Villefranche d'Allier, modification n°1, favorable (mai)

Réunions de révision des Plans Locaux d'Urbanisme (12)

- Malicorne (Révision complète): participation à la réunion de présentation du PADD de juin
- Montluçon Communauté (PLUih sur 21 communes) : participation aux réunions des 03/07/17 (lancement), 08/08/17 (BE Bodrero), 13/09/17 (Comité technique), 27/09/17, et aux ateliers des 26/10/17 et 13/11/17
- Commentry-Montmarault-Néris Communauté (PLUi sur le seul territoire de l'ancienne ComCom de Montmarault, 21 communes sur 33) : participation aux réunions des 29/06/17 (lancement), 28/09/17, 07/11 (diagnostic), 14/11, 05/12

- **Autres réunions**

Participation en 2017 à de très nombreuses réunions :

- Réunion du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du 7 février 2017
- Réunion annuelle de la Chambre d'agriculture à Quinssaines, afin de mieux maîtriser les enjeux agricoles de notre territoire le 9 mars 2017
- Réunions avec les communes pour l'identification des espaces de densification et de mutation
- Numérique : contacts avec le département (M. Patrice Lamy) pour l'état des lieux du numérique

- Trame Verte et Bleue : Rencontre avec Laurent Boisgard du SAGE Cher Amont, avec Florian VERON du CEN Allier, enrichir les éléments connus, participation à une réunion de la Commission Locale de l'Eau le 20/10/2017
- Réunions territoriales avec les représentants de l'Etat : pour le suivi de la révision en avril et juin 2017 mais également à des réunions territoriales organisées par la DDT de l'Allier sur la notion de Partie Actuellement Urbanisée (PAU) au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

3) Activités connexes

Production de cartographies et statistiques, en appui aux autres services

Déjà partie intégrante des travaux de révision partielle, la production de cartes et de statistiques s'étend également pour toute demande interne au PETR :

Exemples : carte des producteurs du territoire, carteS d'indicateur santé par EPCI

Carte des producteurs

Carte des caractéristiques médico-sociales

Etude GEMAPI

Rappel sur la GEMAPI

C'est la Gestion des Milieux Aquatiques et la Préventions des Inondations à travers 4 missions principales (voir tableau détaillé ci-dessous)

- L'aménagement d'un bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou plan d'eau y compris ses accès
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des systèmes aquatiques et des zones humides

C'est le caractère d'intérêt général ou d'urgence qui conditionne l'intervention publique des EPCI.

Actions menées

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, une étude a été réalisée et plusieurs notes ont ainsi été rédigées :

Une première note complète recadrant l'ensemble des acteurs et législation de la problématique Eau (DCE, SDAGE Loire Bretagne, SAGE Cher Amont, …) et les enjeux de la compétence GEMAPI / Une deuxième note sous forme de questions/réponses / Une troisième note plus synthétique présentée en conseil syndical en juin 2017 (voir sommaire ci-contre)

Outre un rappel de définition de la GEMAPI, une étude de faisabilité d'un transfert de tout ou partie de ses compétences au PETR avait été faite. Mais il avait été mis en évidence la difficulté réelle de pouvoir disposer de données fiables sur l'étendue et l'état des lieux des compétences exercées. La possibilité que le PETR puisse piloter une étude d'état des lieux et de gouvernance GEMAPI a ainsi été évoquée.

Compétences	Missions	Champs d'interventions et exemples d'actions
GEMAPI		
Politiques du grand cycle de l'eau et de prévention des inondations. Missions GEMAPI, affectées aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sur le fondement des articles suivants du code général des collectivités territoriales : - L.5214-16 I 3° (communautés des communes) - L.5216-5 I 5° (communautés d'agglomérations) - L.5215-20 I 6° (communautés urbaines) - L.517-2 I 6° (métropoles)	1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (L.211-7 du code de l'environnement)	**Étude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant** (rétention, ralentissement, ressuyage de crues) : Exemples : restauration de champs d'expansion des crues, instauration de zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement (L.211-12 CE), arasement de merlons, études géomorphologiques…
	2° Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau (L.211-7 du code de l'environnement)	**Entretien du lit, des berges, de la ripisylve :** entretien régulier de cours d'eau, plans pluriannuels, opérations groupées, restauration morphologique de faible ampleur de lit mineur, curage…
	5° La défense contre les inondations et contre la mer (L.211-7 du code de l'environnement)	**Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues et les submersions marines.** **Études et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages.** **Définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement.** Exemples d'ouvrages concernés : digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, ouvrages liés aux polders. Ne sont pas concernés : - les ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral - les ouvrages de correction torrentielle Remarque : La gestion des ouvrages existants peut inclure l'entretien de la végétation sur le côté « cours d'eau » de digues.
	8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (L.211-7 du code de l'environnement)	**Opération de renaturation et de restauration de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau.** Exemples : actions en matière de restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, de la continuité écologique, de transport sédimentaire, de restauration morphologique de grande ampleur ou de renaturation de cours d'eau, de restauration de bras morts, de gestion et d'entretien de zones humides (plans de gestions stratégiques, plans pluriannuels…).

Tableau des missions GEMAPI

TRAME BLEUE - GeMAPI

SCoT /PETR

A l'attention des membres du bureau syndical du PETR

Date : Le 26/06/2017

De : David Obéniche, chargé de mission SCoT

Table des matières

Préambule 2
Le SAGE Cher Amont 2
Rappel des enjeux et objectifs principaux 2
Rappel, pourquoi un SAGE sur notre territoire ? 2
Etudes menées dans le cadre de la réalisation du SAGE 3
Actions menées depuis l'approbation du SAGE 3
Réflexions GEMAPI 5
Rappel, c'est quoi la GeMAPI ? 5
Qu'est ce qui conditionne l'intervention des EPCI FP en matière de GeMAPI ? 5
Demain, quelles seront les responsabilités des EPCI à fiscalité propre ? 6
Quels seront les types de travaux à entreprendre ? 6
Financement de la GeMAPI, possibilité de lever une taxe spécifique ? 6
Réflexions de l'EP Loire, structure porteuse SA SAGE Cher Amont (suite à notre entretien avec Laurent Bolgard, animateur du SAGE) 6
Quel état des lieux sur le territoire ? 7
Ce qu'induit l'état des lieux 8
Possibilité pour le PETR de piloter une étude d'état des lieux et de gouvernance GEMAPI 8

Note de synthèse

II - Territoire2.0

1) Outils numériques de suivi et d'animation des instances

Le PETR a continué en 2017 à utiliser la plateforme de partage de données crée avec l'appui technique du Département de l'Allier à destination des instances du PETR. Cet outil a permis la mise en ligne et le partage des documents relatifs aux réunions techniques et de gouvernance des instances du PETR durant toute l'année 2017, permettant aux élus et membres des instances de consulter les documents préalablement aux réunions et une gestion raisonnée des impressions.

2) Appui aux territoires pour l'accès au numérique mobile

La carence constatée de couverture numérique sur le bassin a conduit le PETR a envisagé le recrutement d'un médiateur numérique de territoire en appui aux territoires dont la mission première serait pour la couverture mobile de renseigner la plateforme France mobile et ainsi établir un état des lieux de couverture internet fixe et mobile pour le bassin .

Deux procédures de recrutement ont été lancées qui se sont avérées infructueuses au regard du profil du poste très spécifique à la fois technique (spécialisé) et généraliste (médiation). Le recrutement a pu s'opérer en 2018.

3) Création du site Internet du PETR Vallee 2.0

Le PETR s'est doté d'un site internet en 2017 afin de rendre visible et transparente l'action publique menée par celui-ci, ainsi il a été conçu comme un outil informatif développant une fonction ressource documentaire avec possibilité importante de téléchargement.

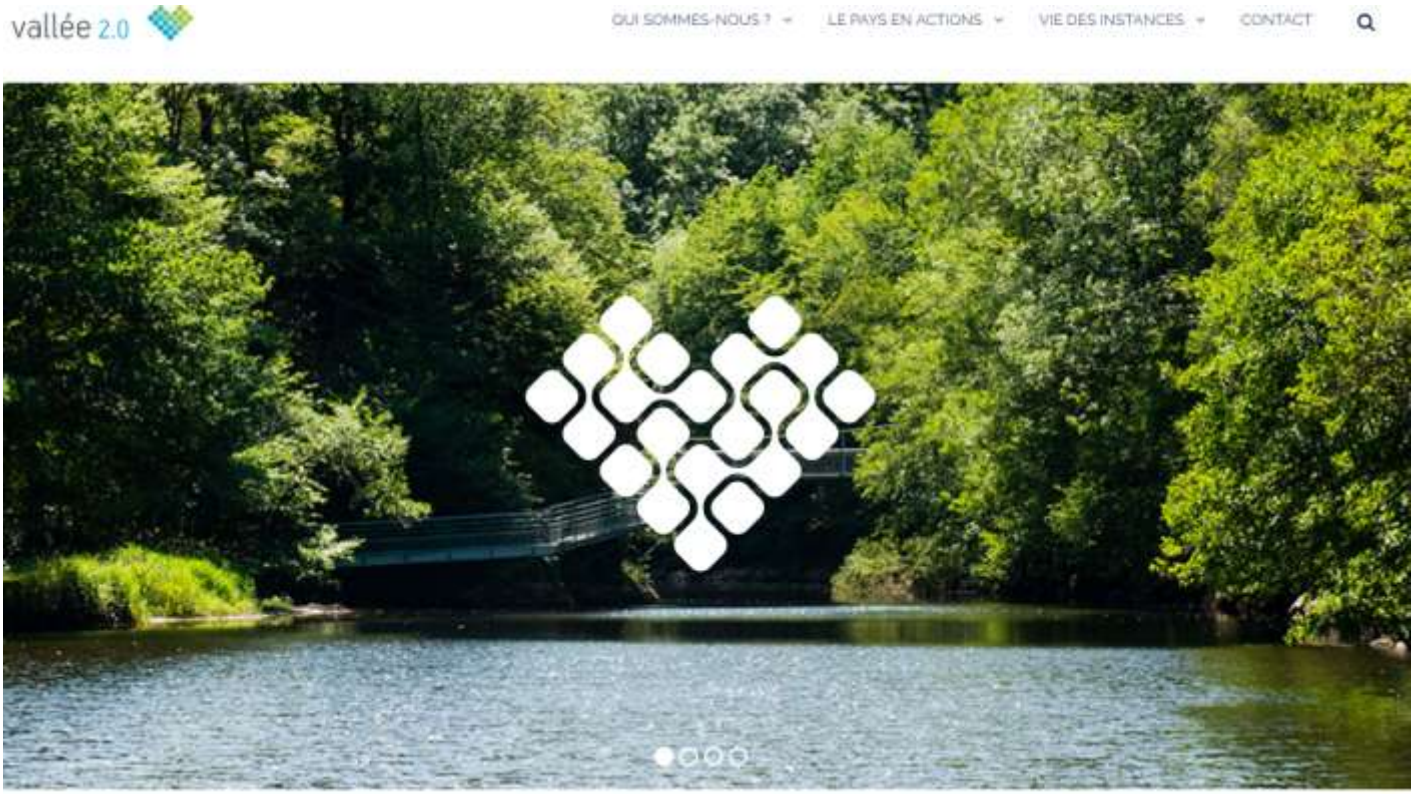

III - Le PETR, un espace pertinent pour la contractualisation

1) Leader

2 ans après sa sélection pour mettre en œuvre le programme Leader **« Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources - Nouvelles activités »** *pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher* le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher plaçait un enjeu majeur pour l'année 2017 : le démarrage effectif et opération de ce programme Leader 2014-2020.

Après avoir dédiée l'année 2016 à créer les conditions d'un démarrage efficient en amorçant le programme avec un volume de projets important sans pour autant pouvoir instruire complétement les demandes, programmer puis engager les aides et enfin mettre en paiement les premiers dossiers.
C'est donc en cela que l'année 2017 constituait un enjeu majeur pour le démarrage du programme ainsi que pour le territoire et les porteurs de projets ayant déjà ou souhaitant solliciter une aide Leader.

Au regard du retard déjà accumulé en 2017 sur l'instruction des dossiers, le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avait fait la demande de se voir déléguer l'intégralité de l'instruction des demandes Leader : demandes d'aides, engagement et demandes de paiement des aides de manière à désengorger le volume de dossiers conséquents bloqués dès la phase instruction de la demande d'aide au niveau des services instructeurs de l'autorité de gestion.

Fin février 2017, l'Autorité de Gestion a réuni tous les territoires de GAL afin de les informer de sa décision de déléguer l'instruction Leader aux GAL Auvergnats, les GAL Rhône-Alpins ayant quant à eux eu cette délégation dès leur sélection à la mise en œuvre d'un programme Leader sur leur territoire.

Parallèlement à cette délégation, l'Autorité de Gestion a pris la décision de développer son propre outil d'instruction. L'outil officiel OSIRIS étant extrêmement en retard dans son paramétrage et son déploiement, l'Autorité de Gestion a souhaité concentrer OSIRIS sur une fonction « socle » ne nécessitant qu'un paramétrage minimal tandis qu'en parallèle un outil d'instruction détaillé serait déployé auprès des GAL en plus d'OSIRIS « socle » pour que la combinaison de ces 2 outils permette d'effectuer l'instruction, l'engagement et le paiement des aides. Toutefois, bien qu'admis par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme payeur des aides chargé de développer l'outil OSIRIS, cette solution consistant à créer un autre outil dans lequel les fonctions d'OSIRIS seraient intégrées nécessitait donc que l'ASP valide également ce nouvel outil : l'année 2017 devait donc être l'année de production et de paramétrage des outils de gestion du programme afin de permettre aux territoires et donc aux GAL de pouvoir enfin attribuer les aides Leader aux opérateurs dont les projets étaient éligibles.

Au regard de cette situation, la conduite du programme Leader du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour cette année 2017 a donc été impactée de la manière suivante :

- En janvier 2017 : une réunion technique de présentation de l'outil de d'instruction provisoire « RI » (Rapport d'Instruction) a été organisée par l'Autorité de Gestion afin de présenter les fonctionnalités de cet outil avec lequel les GAL Auvergnats devaient assurer la pré-instruction des dossiers Leader en stock dans chaque territoire.

Il était donc demandé aux GAL de paramétrer l'outil selon les spécificités de leurs dispositifs, paramétrages qui devaient être validés par l'Autorité de Gestion avant que le remplissage de ces RI ne commencent ➔ à ce moment-là, la décision de déléguer l'instruction aux GAL Auvergnats n'avait pas encore été prise par l'Autorité de Gestion, les GAL devaient donc renseigner cet outil pour qu'ensuite les services instructeurs de la Région vérifient et valident l'instruction sur la base des pièces du dossier de demande d'aide

- En février 2017 : une réunion avec tous les territoires de GAL d'Auvergne était organisée pour informer de la décision de déléguer l'instruction directement aux GAL ➔ les GAL deviennent ainsi les services instructeurs, ce sont donc eux qui conduisent l'instruction en autonomie sur la base des outils fournis par l'Autorité de Gestion qui assure ensuite une supervision du travail effectué par les services instructeurs des GAL.
  Une série de réunions de formation/information est annoncée pour permettre aux GAL de commencer ce travail d'instruction.

- Fin mars 2017 : 2 journées de formation en sessions collectives sont organisées par l'Autorité de Gestion pour présenter les différents outils et procédures d'instruction que les GAL devront désormais mettre en œuvre : procédure de vérification du caractère raisonnable des coûts, instruction des dépenses de personnel, ligne de partage avec la mesure 7.4 du FEADER, procédure de prise en compte des recettes, procédure d'application des aides d'État, procédure liée à la vérification du respect des règles de la commande publique ➔ ces différentes procédures présentées lors de ces 2 journées de formation devaient faire l'objet de notes de procédure qui seraient ensuite transmises aux GAL pour les accompagner dans leur travail d'instruction. La transmission de ces dernières s'est faite au compte-goutte occasionnant de réelles difficultés dans la transmission d'une information fiable et transparente aux porteurs de projet.

- Mi-avril 2017 : une session de formation individuelle a été organisée afin de permettre aux GAL d'échanger avec l'Autorité de Gestion sur l'instruction qu'ils ont commencé à déployer et sur les points de difficulté rencontrer ainsi que sur la répartition et l'organisation du travail entre les GAL devenus services instructeurs et l'Autorité de Gestion désormais placée en supervision de l'instruction accomplie par les GAL

Au regard de cet avancement et de l'instruction qui a pu se mettre en place au sein du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, il était prévu qu'un Comité de Programmation ait lieu en octobre-novembre 2017 afin de pouvoir commencer à programmer un volume important de dossiers et réduire ainsi le « stock » accumulé.
Le service instructeur du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'était donc organiser afin d'instruire un maximum de dossiers pour que le Comité de Programmation de la fin d'automne puisse présenter environ 23 projets à l'ordre du jour (ces 23 projets correspondant aux projets ayant déjà été présentés au Comité de Programmation lors de 2 séances dites « à blanc » en décembre 2015 et novembre 2016).
Ainsi en juillet 2017 la quasi-totalité de ces 23 projets avaient été renseignés dans l'outil d'instruction « RI » pour être transmis ensuite pour supervision à l'Autorité de Gestion. Toutefois en août 2017, la procédure d'instruction détaillée du respect des règles de la commande publique ainsi que les nouveaux formulaires à remplir par tous les porteurs de projet a été transmise aux GAL impliquant de reprendre chaque dossier pré-instruit et de retourner vers chaque porteur de projet pour que les nouvelles pièces et formulaires puissent être transmises au service instructeur du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher afin que celui-ci déclare complet ces dossiers et puissent ainsi finaliser l'instruction des demandes d'aide. La transmission de cette nouvelle procédure en août a alors compromis l'objectif du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher de tenir un Comité de Programmation en fin d'automne 2017.

En effet, la mise en œuvre de cette nouvelle procédure de vérification du respect des règles de la commande publique occasionnait un traitement très important à la fois pour les porteurs de projet dans la transmission des informations et pièces nécessaires et à la fois pour le service instructeur chargé de vérifier la conformité des pièces et des procédures de marché mises en œuvre par les porteurs de projet.
Aucun Comité de Programmation ne pouvait donc se tenir raisonnablement en 2017 ou bien il devait s'agir d'un Comité de Programmation « à blanc » comme ceux organisés en 2015 et 2016, Comités qui ne permettaient pas aux porteurs de projet de disposer d'un accord de subvention officiel, il n'aurait s'agit que d'un accord de principe sur la base de montants d'aide Leader amenés à évoluer au regard de l'instruction réglementaire et complète par laquelle leur projet devait impérativement passer.

Force a été de constater que la délégation de l'instruction au GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a eu pour effet en premier lieu d'amorcer un véritable traitement et une première instruction efficace des premiers dossiers « en stock ». Toutefois, il a surtout pu être constaté un effet de déplacement de la charge de travail et du traitement intégral des dossiers sur le service instructeur du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui, au regard de la volumétrie de dossiers déjà déposés sur 2015 et 2016 soit 47 demandes de subvention additionnées aux 24 demandes effectuées sur l'année 2017, s'est avec 71 dossiers de demande de subvention Leader à rattraper de toute urgence ce qui l'a conduit à procéder au recrutement d'un instructeur-gestionnaire-contrôleur de gestion début octobre 2017.
L'ingénierie déployée par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en tant que structure porteuse du GAL était donc la suivante :

- 2 animateurs-gestionnaires sur la base d'1,5 ETP de janvier 2017 à décembre 2017 pour :
  - L'émergence de projets,
  - L'accompagnement des porteurs de projets à l'élaboration de leur demande d'aide Leader,
  - L'instruction de demandes de subvention,
  - La gestion du programme avec le suivi des procédures d'avenants, la consommation à venir de la maquette,
  - Le suivi des projets
- 1 assistante technique-administration-gestion sur la base d'1 ETP de janvier 2017 à décembre 2017 pour :
  - L'appui à la constitution administrative des demandes d'aide
  - L'appui à la gestion du programme
  - L'appui à l'instruction des dossiers
- 1 instructrice-gestionnaire-contrôleuse de gestion Leader sur la base d'1 ETP d'octobre à décembre 2017 pour :
  - La finalisation des dossiers de demande de subvention
  - L'instruction des demandes d'aide Leader
  - La gestion du programme

Le déploiement de ces moyens en ingénierie a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 46 porteurs de projets différents reçus ou visités
- 24 dossiers de demande d'aide déposés en 2017 et 71 dossiers en cumulé (2015-2016-2017)
- 1 547 870,91 € d'aides Leader sollicitées en 2017 soit 3 226 627,95 € en cumulé (2015-2016-2017)
- 8 Rapports d'Instruction (RI) transmis à l'Autorité de Gestion en attente d'une supervision
- 1 seul projet programmé → l'animation, gestion, mise en œuvre de la stratégie Leader pour les années 2015 et 2016 pour un montant de 107 052,06 € soit 3% de la maquette financière programmée.

Tout comme l'année 2016, cette année 2017 que l'on pouvait attendre comme l'année effective de démarrage opérationnel du programme n'a en réalité pas pu l'être et ce pour les raisons suivantes :

- La décision de l'Autorité de Gestion de déléguer l'instruction aux GAL en février 2017 s'en est suivie d'une mise en place effective de l'instruction longue avec transmission des procédures d'instruction au compte-goutte
- Validation partielle des paramétrages des outils d'instruction effectués par le service instructeur de PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- Absence de supervision des services de l'Autorité de Gestion s'agissant du travail d'instruction effectué par le service instructeur du PETR

En conséquence l'année 2017 aura permis au GAL de continuer à constituer une cohorte de projets conséquente, d'autant plus si l'on y ajoute les projets ayant fait l'objet d'un dépôt de demande en 2015, en 2016 ainsi que ceux accompagnés allant déboucher sur un dépôt en 2018.
Toutefois, aucune instruction n'a pu être supervisée en 2017 par l'Autorité de Gestion, aucun projet n'a donc pu être présenté à l'avis des membres du Comité de Programmation hormis le projet lié à l'animation/gestion 2015-2016 relevant de la mesure 19.4 qui a fait l'objet d'un traitement prioritaire au regard de l'urgence des situations financières des structures porteuses du programme Leader après presque 3 années d'avance de trésorerie et d'ingénierie dédiée à l'animation, à la mise en œuvre du programme et à l'accompagnement des porteurs de projet du territoire.

Ainsi, fin 2017, presque 3 ans après le lancement de la programmation 2014-2020, le constat porté en 2016 s'agissant de la situation critique de certains porteurs de projet au regard de leur trésorerie est encore plus prégnant. Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a donc décidé de dédier des moyens d'ingénierie supplémentaires afin de traiter le plus rapidement possible le stock de dossiers accumulés et ainsi apporter une première partie d'une solution de déblocage aux porteurs de projet les plus en difficulté. Le PETR a également fait le choix de freiner son animation en ne travaillant plus à l'émergence de projet nouveau tout en appelant encore davantage les porteurs de projet à la prudence qu'il convient d'avoir pour leur trésorerie au regard du retard de traitement accumulé et de l'absence d'échéances précises de déblocage puisque fin 2017, seul un outil d'instruction provisoire était fourni aux GAL, l'outil d'instruction définitif développé directement par l'Autorité de Gestion ainsi qu'OSIRIS n'étaient pas encore livrés aux GAL et aucune échéance n'étaient transmises.

2) Contrat de Ruralité Etat-PETR

Nos ruralités

Contrat de ruralité pour le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Etabli entre

L'État, représenté par le préfet de l'Allier,

et

Le pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, représenté par son président Monsieur Daniel DUGLERY

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

Le Conseil départemental de l'Allier, représenté par son président Monsieur Gérard DERIOT,

L'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par Madame Michèle TARDIEU, directrice de la délégation départementale de l'Allier,

Montluçon Communauté représentée par son président Monsieur Daniel DUGLERY,

Commentry-Montmarault-Néris Communauté représentée par son président Monsieur Bruno ROUDUAN

La Communauté de communes du Val de cher représentée par son président Monsieur Gérard CIOFOLO

La Communauté de communes du Pays d'Huriel représentée par son président Monsieur Michel TABUTIN

la Communauté de communes du Pays de Tronçais représentée par sa présidente Madame Corinne COUPAS

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

1/28

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher peut être signataire d'un Contrat de Ruralité Etat pour la période 2017-2020. Ces nouveaux dispositifs de contractualisation visent à coordonner et mettre en cohérence les projets et actions de développement territorial sur les territoires de projet, prioritairement les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux. Pour cette première génération de contrats, trois territoires de l'Allier étaient identifiés comme signataires potentiels : la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, la Communauté d'Agglomération de Moulins et le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.
2017 a été l'année de la signature du Contrat.

Synthèse des Projets 2017 par Fiches-Actions

Fiche-Action	Maîtrise d'Ouvrage	Intitulé de l'Opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition Région)		Région (Autres)		Département		Etat (dont DETR / FSIL / FNADT / ...)		Europe		Autres		
1	Comcom Huriel	Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Huriel	969 000,00 €	193 800,00 €	20,00%		0,00%	200 000,00 €	20,64%	71 739,00 €	7,40%	503 461,00 €	51,96%		0,00%		0,00%	
1	Comcom Huriel	Maison de Santé Relais de La Chapelaude	241 480,00 €	48 296,00 €	20,00%		0,00%	100 000,00 €	41,41%	36 840,00 €	15,26%	56 344,00 €	23,33%		0,00%		0,00%	
1	Ville Montluçon	Maison de Santé Pluridisciplinaire de Bien-Assis	564 084,00 €	194 858,80 €	34,54%		0,00%	200 000,00 €	35,46%		0,00%	169 225,20 €	30,00%		0,00%		0,00%	
1	Commentry-Montmarault-Néris Communauté	Maison de Santé Relais de Cosne-d'Allier	500 000,00 €	100 000,00 €	20,00%		0,00%	150 000,00 €	30,00%		0,00%	200 000,00 €	40,00%	50 000,00 €	10,00%		0,00%	
1	Commune Saint-Victor	Maison de Santé Pluridisciplinaire	360 000,00 €	135 000,00 €	37,50%		0,00%	72 000,00 €	20,00%	45 000,00 €	12,50%	108 000,00 €	30,00%		0,00%		0,00%	
1	Commune Estivareilles	Maison de Santé Pluridisciplinaire	50 000,00 €	18 850,00 €	37,70%		0,00%	10 000,00 €	20,00%	15 000,00 €	30,00%	6 150,00 €	12,30%		0,00%		0,00%	
1	PETR	Analyse des Besoins Sociaux et organisation des équipements de santé du territoire - 2017	43 310,00 €	8 662,00 €	20,00%		0,00%		0,00%		0,00%	8 662,00 €	20,00%	25 986,00 €	60,00%		0,00%	
Fiche-Action 1		**7 Projets**	**2 727 874,00 €**	**699 466,80 €**	**25,64%**	**0,00 €**	**0,00%**	**732 000,00 €**	**26,83%**	**168 579,00 €**	**6,18%**	**1 051 842,20 €**	**38,56%**	**75 986,00 €**	**2,79%**	**0,00 €**	**0,00%**	
2	Commune Montmarault	Candidature Appel à projets Attractivité des Bourgs dans le Massif Central	448 000,00 €	134 400,00 €	30,00%	89 600,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	224 000,00 €	50,00%		0,00%		0,00%	
2	Commune Huriel	Redynamisation de l'activité en centre-bourg : aménagement d'une zone médico-sociale	439 901,80 €	131 970,54 €	30,00%	131 970,54 €	30,00%		0,00%		0,00%	175 960,72 €	40,00%		0,00%		0,00%	
2	Commune Commentry	Candidature Appel à projets Attractivité des Bourgs dans le Massif Central	130 900,00 €	65 450,00 €	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	65 450,00 €	50,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 2		**3 Projets**	**1 018 801,80 €**	**331 820,54 €**	**32,57%**	**221 570,54 €**	**21,75%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**465 410,72 €**	**45,68%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	

Fiche-Action	Maîtrise d'Ouvrage	Intitulé de l'Opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition Région)		Région (Autres)		Département		Etat (dont DETR / FSIL / FNADT / ...)		Europe		Autres		
3	Montluçon Communauté	Aménagement base de loisir de l'étang de Sault	503 400,00 €	159 400,00 €	31,66%	150 000,00 €	29,80%		0,00%	150 000,00 €	29,80%	44 000,00 €	8,74%		0,00%		0,00%	
3	ComCom Val de Cher	Réhabilitation Maison éclusière de Rouéron	150 000,00 €	30 000,00 €	20,00%	30 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	30 000,00 €	20,00%	60 000,00 €	40,00%		0,00%	
3	Montluçon Communauté	Création d'un site acrobatique de pleine nature	250 000,00 €	50 000,00 €	20,00%		0,00%	37 500,00 €	15,00%	28 016,00 €	11,21%	75 000,00 €	30,00%	59 484,00 €	23,79%		0,00%	
3	Commune Saint-Fargeol	Création d'un Village-Jardin	150 000,00 €	30 000,00 €	20,00%	30 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	60 000,00 €	40,00%	30 000,00 €	20,00%		0,00%	
3	Syndicat Entretien et Maintien en Eau du Canal de Berry	Restauration du Pont-Canal de Chantemerle	1 135 048,00 €	220 910,00 €	19,46%	135 354,00 €	11,92%		0,00%	180 000,00 €	15,86%	404 551,00 €	35,64%	138 113,00 €	12,17%	56 120,00 €	4,94%	Mécénat (30500€) + AELB (22620€) + EPL (3000€)
3	PETR	Ingénierie de Projets - Mise en Tourisme de la Vallée du Cœur de France	8 353,00 €	4 176,50 €	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	4 176,50 €	50,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 3		**6 Projets**	**2 196 801,00 €**	**494 486,50 €**	**22,51%**	**345 354,00 €**	**15,72%**	**37 500,00 €**	**1,71%**	**358 016,00 €**	**16,30%**	**617 727,50 €**	**28,12%**	**287 597,00 €**	**13,09%**	**56 120,00 €**	**2,55%**	
4	Montluçon Communauté	Couverture téléphonie et internet mobile	500 000,00 €	100 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	50 000,00 €	10,00%	250 000,00 €	50,00%		0,00%	100 000,00 €	20,00%	
4	PETR	Ingénierie de Projets - Antenne d'un Guichet Unique Départemental Téléphonie Mobile	8 353,00 €	4 176,50 €	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	4 176,50 €	50,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 4		**2 Projets**	**508 353,00 €**	**104 176,50 €**	**20,49%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**50 000,00 €**	**9,84%**	**254 176,50 €**	**50,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**100 000,00 €**	**19,67%**	
5	PETR	Médiation numérique de Territoire 2017	20 882,00 €	10 441,00 €	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	10 441,00 €	50,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 5		**1 Projet**	**20 882,00 €**	**10 441,00 €**	**50,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**10 441,00 €**	**50,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	
6	PETR	Création d'une plateforme de Crowdfunding et Plan marketing Financement Participatif	45 000,00 €	9 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	36 000,00 €	80,00%		0,00%	
Fiche-Action 6		**1 Projet**	**45 000,00 €**	**9 000,00 €**	**20,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**36 000,00 €**	**80,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	
7	Commentry-Montmarault-Néris Communauté	Aménagement du Campus 6	90 000,00 €	36 000,00 €	40,00%	18 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	36 000,00 €	40,00%		0,00%		0,00%	
7	Commentry-Montmarault-Néris Communauté	Hôtel d'entreprise	455 090,00 €	137 108,00 €	30,13%		0,00%	68 264,00 €	15,00%	22 172,00 €	4,87%	159 282,00 €	35,00%	68 264,00 €	15,00%		0,00%	
7	Montluçon Communauté	Programme d'aménagement de la technopole de la Loue	662 602,00 €	183 315,75 €	27,67%	147 985,25 €	22,33%		0,00%	198 781,00 €	30,00%	132 520,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 7		**3 Projets**	**1 207 692,00 €**	**356 423,75 €**	**29,51%**	**165 985,25 €**	**13,74%**	**68 264,00 €**	**5,65%**	**220 953,00 €**	**18,30%**	**327 802,00 €**	**27,14%**	**68 264,00 €**	**5,65%**	**0,00 €**	**0,00%**	
8	PETR	Ingénierie de Projets - Plateforme de Mobilité	16 925,00 €	8 462,50 €	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	8 462,50 €	50,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 8		**1 Projet**	**16 925,00 €**	**8 462,50 €**	**50,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**8 462,50 €**	**50,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	
9	Commune Commentry	Création de voies vertes	130 000,00 €	58 500,00 €	45,00%	26 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	45 500,00 €	35,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 9		**1 Projet**	**130 000,00 €**	**58 500,00 €**	**45,00%**	**26 000,00 €**	**20,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**45 500,00 €**	**35,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	

Fiche-Action	Maîtrise d'Ouvrage	Intitulé de l'Opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition Région)		Région (Autres)		Département		Etat (dont DETR / FSIL / FNADT / ...)		Europe		Autres		
10	Montluçon Communauté	Maison Témoin dans la cité médiévale (phase 2)	90 000,00 €	27 000,00 €	30,00%	27 000,00 €	30,00%		0,00%		0,00%	36 000,00 €	40,00%		0,00%		0,00%	
10	Commune Commentry	Rénovation énergétique de l'Ecole Edith Busseron	97 500,00 €	63 375,00 €	65,00%		0,00%		0,00%		0,00%	34 125,00 €	35,00%		0,00%		0,00%	
10	Commune Haut-Bocage (Maillet)	Rénovation de l'école du village	117 720,00 €	23 544,00 €	20,00%	10 000,00 €	8,49%		0,00%	35 316,00 €	30,00%	48 860,00 €	41,51%		0,00%		0,00%	
10	Commune Domérat	Rénovation de l'Ecole Françoise Dolto	1 640 000,00 €	886 000,00 €	54,02%		0,00%		0,00%	180 000,00 €	10,98%	574 000,00 €	35,00%		0,00%		0,00%	
10	Commune Haut-Bocage (Louroux-Hodement)	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	37 135,00 €	7 427,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	11 140,00 €	30,00%	18 568,00 €	50,00%		0,00%		0,00%	
10	Commune Néris-les-Bains	Rénovation du Théâtre André Messager	800 000,00 €	280 000,00 €	35,00%	80 000,00 €	10,00%		0,00%	80 000,00 €	10,00%	200 000,00 €	25,00%		0,00%	160 000,00 €	20,00%	40000 Fds de Concours ComCom + 120000 à définir
Fiche-Action 10		**6 Projets**	**2 782 355,00 €**	**1 287 346,00 €**	**46,27%**	**117 000,00 €**	**4,21%**	**0,00 €**	**0,00%**	**306 456,00 €**	**11,01%**	**911 553,00 €**	**32,76%**	**0,00 €**	**0,00%**	**160 000,00 €**	**5,75%**	
11	Commune Theneuille	Extension du magasin de producteurs	126 000,00 €	25 200,00 €	20,00%	12 600,00 €	10,00%		0,00%	37 800,00 €	30,00%	50 400,00 €	40,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 11		**1 Projet**	**126 000,00 €**	**25 200,00 €**	**20,00%**	**12 600,00 €**	**10,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**37 800,00 €**	**30,00%**	**50 400,00 €**	**40,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	
12	Commune Domérat	Aménagement d'un accueil collectif de mineurs	88 000,00 €	39 600,00 €	45,00%		0,00%		0,00%		0,00%	22 000,00 €	25,00%		0,00%	26 400,00 €	30,00%	CAF
12	Commune Reugny	Création d'une MAM	220 000,00 €	44 000,00 €	20,00%	27 067,60 €	12,30%		0,00%	66 000,00 €	30,00%	66 000,00 €	30,00%	16 932,40 €	7,70%		0,00%	
12	Commune Durdat-Larequille	Aménagement d'une grange en salle d'activités	262 638,70 €	54 107,70 €	20,60%	48 321,00 €	18,40%		0,00%	68 170,00 €	25,96%	92 040,00 €	35,04%		0,00%		0,00%	
12	Montluçon Communauté	Lieu d'accueil Parents Enfants	279 345,00 €	56 345,00 €	20,17%	25 000,00 €	8,95%		0,00%	28 000,00 €	10,02%	70 000,00 €	25,06%	70 000,00 €	25,06%	30 000,00 €	10,74%	CAF
12	Commune Verneix	Micro-crèche de Verneix	260 000,00 €	52 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%	10 000,00 €	3,85%	64 000,00 €	24,62%	40 000,00 €	15,38%	94 000,00 €	36,15%	CAF
Fiche-Action 12		**5 Projets**	**1 109 983,70 €**	**246 052,70 €**	**22,17%**	**100 388,60 €**	**9,04%**	**0,00 €**	**0,00%**	**172 170,00 €**	**15,51%**	**314 040,00 €**	**28,29%**	**126 932,40 €**	**11,44%**	**150 400,00 €**	**13,55%**	
13	Montluçon Communauté	Espace social et de services	786 914,00 €	158 114,00 €	20,09%	182 600,00 €	23,20%		0,00%	87 000,00 €	11,06%	179 200,00 €	22,77%	140 000,00 €	17,79%	40 000,00 €	5,08%	CAF
13	Commune Haut-Bocage	Maison de Village	234 000,00 €	50 300,00 €	21,50%					70 200,00 €	30,00%	58 500,00 €	25,00%	55 000,00 €	23,50%			
13	Commune Prémilhat	Espace social et culturel	560 000,00 €	236 000,00 €	42,14%		0,00%		0,00%	100 000,00 €	17,86%	168 000,00 €	30,00%		0,00%	56 000,00 €	10,00%	
13	PETR	Ingénierie de Projets - Espaces Sociaux et Citoyens	16 925,00 €	8 462,50 €	50,00%		0,00%		0,00%		0,00%	8 462,50 €	50,00%		0,00%		0,00%	
Fiche-Action 13		**4 Projets**	**1 597 839,00 €**	**449 376,50 €**	**28,12%**	**276 200,00 €**	**17,29%**	**0,00 €**	**0,00%**	**187 000,00 €**	**11,70%**	**414 162,50 €**	**25,92%**	**175 100,00 €**	**10,96%**	**96 000,00 €**	**6,01%**	
14	Commune Lavault Ste Anne	Pavillons Seniors	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	80,00%		0,00%		0,00%		0,00%	200 000,00 €	13,33%		0,00%	100 000,00 €	6,67%	CARSAT
14	Commune Marcillat	Hébergement temporaire	500 000,00 €	100 000,00 €	20,00%		0,00%		0,00%		0,00%	150 000,00 €	30,00%	200 000,00 €	40,00%	50 000,00 €	10,00%	CARSAT
Fiche-Action 14		**2 Projets**	**2 000 000,00 €**	**1 300 000,00 €**	**65,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**0,00 €**	**0,00%**	**350 000,00 €**	**17,50%**	**200 000,00 €**	**10,00%**	**150 000,00 €**	**7,50%**	
TOTAL ANNEE 2017		**43 Projets**	**15 488 506,50 €**	**5 380 752,79 €**	**34,74%**	**1 265 098,39 €**	**8,17%**	**837 764,00 €**	**5,41%**	**1 500 974,00 €**	**9,69%**	**4 821 517,92 €**	**31,13%**	**969 879,40 €**	**6,26%**	**712 520,00 €**	**4,60%**	

THEMES	INTITULE DES PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES	MONTANT OPERATION	Autofinancement	ETAT							AUTRES COFINANCEURS					
					Assiette éligible Etat	FSIL « Contrat de Ruralité »	FSIL « Thématique »	DETR	Autres crédits Etat	Montant total ETAT	Observation éventuelles	Région (Contrat Ambition Région)	Région (Autres)	Département	Europe	Autres	(Préciser)
ACCESSIBILITE AUX SOINS	Maison de Santé-Relais de La Chapelaude	CC Pays d'Huriel	244 480,00 €	48 896,00 €	244 480,00 €			58 744,00 €		58 744,00 €			100 000,00 €	36 840,00 €			
	Maison de santé d'Huriel	CC Pays d'Huriel	1 110 751,00 €	239 175,00 €	1 110 751,00 €	258 000,00 €		341 837,00 €		599 837,00 €			200 000,00 €	71 739,00 €			
	Extension maison de santé d'Ainay le Château	Commune de AINAY LE CHATEAU	540 000,00 €	108 000,00 €	540 000,00 €			191 970,00 €		191 970,00 €			90 000,00 €	45 000,00 €	105 030,00 €		
	Maison de santé pluridisciplinaire à Bien-Assis	Ville de Montluçon	564 084,00 €	223 063,00 €	564 084,00 €		141 021,00 €			141 021,00 €	sous réserve dépôt dossier technique et validation ARS		200 000,00 €				
	Aménagement d'une zone médico-sociale	Commune de HURIEL	684 934,00 €	329 173,35 €	684 934,00 €	171 235,00 €				171 235,00 €		111 016,00 €		49 509,65 €		24 000,00 €	SDE
	Analyse des besoins sociaux du territoire et organisation des équipements de santé du territoire	PETR	70 386,20 €	16 064,03 €	43 310,00 €	9 275,00 €				9 275,00 €					45 047,17 €		
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	Antenne guichet unique départemental téléphonie mobile	PETR	8 866,19 €	4 433,19 €	8 866,19 €	4 433,00 €				4 433,00 €							
	Médiation numérique de territoire	PETR	17 712,00 €	8 856,00 €	17 712,00 €	8 856,00 €				8 856,00 €							
	Ingénierie espaces sociaux et citoyens	PETR	16 925,00 €	8 462,50 €	16 925,00 €	8 462,50 €				8 462,50 €							
	Mise en tourisme de la vallée du coeur de France	PETR	8 866,19 €	4 433,19 €	8 866,19 €	4 433,00 €				4 433,00 €							
	Aménagement de la base de loisirs de l'étang de Sault	MONTLUCON COMMUNAUTE	380 000,00 €	76 000,00 €	380 000,00 €			44 000,00 €		44 000,00 €		118 028,00 €		114 000,00 €	27 972,00 €		
	Création d'un site acrobatique de pleine nature	MONTLUCON COMMUNAUTE	250 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	62 500,00 €				62 500,00 €			75 000,00 €	28 016,00 €	34 484,00 €		
	Création d'un village-jardin	Commune de SAINT FARGEOL	150 000,00 €	30 000,00 €	150 000,00 €	37 500,00 €		22 500,00 €		60 000,00 €		10 000,00 €			50 000,00 €		
	Restauration du pont-canal de Chantemerle	Si entretien et maintien en eau du canal de Berry	1 131 883,20 €	226 376,60 €	1 131 883,20 €			404 551,00 €		404 551,00 €	Dont DETR 2015 : 204 911	135 354,00 €		180 000,00 €	103 678,40 €	81 923,20 €	Mécénat (32 363,20) + AELB (46 560)
	Programme d'aménagement de la technopole de La Loue	MONTLUCON COMMUNAUTE	466 892,00 €	93 380,00 €	466 892,00 €		93 378,00 €			93 378,00 €		140 067,00 €		140 067,00 €			
	Hôtel d'entreprises de la Vauvre	CC Val de Cher	900 000,00 €	180 000,00 €	900 000,00 €			315 000,00 €		315 000,00 €	sous réserve dossier échéancier et contenu technique déposés en 2017 DETR 2017 et/ou 2018	180 000,00 €		225 000,00 €			
	Aménagement de la 1ère tranche du campus 6 de la ZA de La Brande	CC Commentry Montmarault Néris Communauté	90 000,00 €	18 000,00 €	90 000,00 €			31 500,00 €		31 500,00 €		40 500,00 €					
MOBILITE	Création de voies vertes	Commune de COMMENTRY	170 000,00 €	76 500,00 €	170 000,00 €	42 500,00 €				42 500,00 €				51 000,00 €			
	Plateforme mobilité	PETR	16 925,00 €	8 462,50 €	16 925,00 €	8 462,50 €				8 462,50 €							
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Maison témoin dans la cité médiévale	MONTLUCON COMMUNAUTE	80 437,00 €	20 873,50 €	80 437,00 €		19 345,00 €			19 345,00 €	à vérifier TEPCV	40 218,50 €					
	Rénovation énergétique de l'école Edith Busseron	Commune de COMMENTRY	97 500,00 €	73 125,00 €	97 500,00 €	24 375,00 €				24 375,00 €							
	Rénovation de l'école du village	Commune de HAUT-BOCAGE (Maillet)	108 000,00 €	29 200,00 €	108 000,00 €			36 400,00 €		36 400,00 €	DETR 2016 : 36 400 €	10 000,00 €		32 400,00 €			
	Rénovation de l'école Françoise Dolto	Commune de DOMERAT	1 640 000,00 €	886 000,00 €	1 640 000,00 €			574 000,00 €		574 000,00 €	DETR 2016 : 574 000 €			180 000,00 €			
	Rénovation théâtre André Messager	Commune de NERIS LES BAINS	200 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €			70 000,00 €		70 000,00 €						10 000,00 €	Fonds de concours ComCom
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Commune de HAUT-BOCAGE (Louroux-Hodement)	40 818,00 €	14 286,45 €	40 818,00 €			14 286,00 €		14 286,00 €				12 245,55 €			
	Extension du magasin producteurs	Commune de THENEUILLE	126 500,00 €	40 504,00 €	126 500,00 €	31 500,00 €				31 500,00 €		16 696,00 €		37 800,00 €			
COHESION SOCIALE	Aménagement d'un accueil collectif de mineurs	Commune de DOMERAT	88 000,00 €	29 100,00 €	65 000,00 €	32 500,00 €				32 500,00 €						26 400,00 €	CAF
	Création d'une maison d'assistantes maternelles	Commune de REUGNY	220 000,00 €	66 000,00 €	220 000,00 €			66 000,00 €		66 000,00 €		17 421,60 €		66 000,00 €	4 578,40 €		
	Aménagement d'une grange en salle d'activités	Commune de DURDAT-LAREQUILLE	262 638,70 €	54 147,70 €	262 638,70 €			92 000,00 €		92 000,00 €	DETR 2016 : 92 040 €	48 321,00 €		68 170,00 €			
	Lieu d'accueil parents/enfants- Villebret	MONTLUCON COMMUNAUTE	279 345,00 €	56 345,00 €	279 345,00 €			70 000,00 €		70 000,00 €				28 000,00 €	95 000,00 €	30 000,00 €	CAF
	Espace social et de services (MARCILLAT)	MONTLUCON COMMUNAUTE	786 914,00 €	158 114,00 €	786 914,00 €	140 000,00 €		179 200,00 €		319 200,00 €	DETR 2016 : 179 200 €	62 600,00 €		87 000,00 €	120 000,00 €	40 000,00 €	CAF
	Espace social et culturel	Commune de PREMILHAT	668 087,00 €	222 691,00 €	668 087,00 €			233 830,00 €		233 830,00 €				91 566,00 €	120 000,00 €		
TOTAL			11 420 944,48 €	3 519 662,01 €	11 370 868,28 €	844 032,00 €	253 744,00 €	2 745 818,00 €	0,00 €	3 843 594,00 €		930 222,10 €	665 000,00 €	1 544 353,20 €	705 789,97 €	212 323,20 €	

AUTRES OPERATIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RURALITÉ RELEVANT CONVENTION MASSIF CENTRAL OU AUTRES DEMARCHES

THEMES	INTITULE DES PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES	MONTANT OPERATION	Autofinancement	ETAT							AUTRES COFINANCEURS					
					Assiette éligible Etat	FSIL « Contrat de Ruralité »	FSIL « Thématique »	DETR	Fnadt massif central	Montant total ETAT	Observation éventuelles	Région (Contrat Ambition Région)	Région (Autres)	Département	Europe	Autres	(Préciser)
REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES	Candidature Appel à Projets Attractivité des Bourgs dans el Massif Central	Commune de MONTMARAULT	448 000,00 €	134 400,00 €	77 474,00 €				33 887,00 €			89 600,00 €				190 113,00 €	
	Candidature Appel à Projets Attractivité des Bourgs dans el Massif Central	Commune de COMMENTRY	139 370,00 €	69 685,00 €	139 370,00 €				69 685,00 €								
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	Création d'une plateforme de Crowdfunding et plan marketing Financement Participatif	PETR	45 000,00 €	9 000,00 €											36 000,00 €		
TOTAL			632 370,00 €	213 085,00 €					103 572,00 €			89 600,00 €			36 000,00 €	190 113,00 €	

3) La nouvelle contractualisation régionale

La nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté, à la rentrée de septembre 2016, les règles de la nouvelle contractualisation régionale que sont le Contrat d'Ambition Régionale et les deux dispositifs d'aide directe aux communes qui lui sont adossés : « le Bonus Ruralité » et « le Bonus Bourgs-Centres ». Cette nouvelle contractualisation, doit courir sur la période 2017-2019.

Sollicité par certains EPCI et communes, le PETR a proposé une aide technique aux collectivités souhaitant voir leurs projets s'inscrire dans cette nouvelle vague de contractualisation.

Le PETR a rencontré les EPCI et communes le souhaitant et a animé durant tout le dernier trimestre 2016 plusieurs réunions à destination des élus et des agents de développement du territoire, restant en veille auprès des interlocuteurs régionaux des règles de la contractualisation (toujours en cours d'élaboration) afin d'éclairer au mieux les collectivités dans leur démarche.

La finalisation de la contractualisation régionale a aboutie en Avril 2017, depuis ors le PETR en lien avec les services de la région en assure le suivi de programmation et en traite les demandes d'ajustements portées par le Présidence du PETR.

Projets présentés au titre du Contrat d'Ambition Régionale
Elu régional référent : Monsieur Daniel DUGLERY

MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	CPER Région
2017	Com d'Agglo Montluçonnaise	Aménagement base de loisir de l'étang de Sault	503 400,00 €	156 333,00 €			
2017	Com d'Agglo Montluçonnaise	Maison Témoin dans la cité médiévale (phase 2)	90 000,00 €	45 000,00 €			
2017-2018	Com d'Agglo Montluçonnaise	Programme d'aménagement de la technopole de la Loue	662 602,00 €	140 067,00 €			
2017-2019	Ville de Montluçon	C Montluçon	15 000 000,00 €	2 000 000,00 €			1 500 000,00 €
2017	Commune St-Victor	Aménagement d'un mini-stade	72 205,00 €			10 000,00 €	
2017	Commune Teillet-Argenty	Aménagement d'une aire de jeux pour le Bourg de Teillet	14 248,23 €		2 849,65 €		
2017	Commune Teillet-Argenty	Réfection de l'école et de l'agence postale communale	27 661,40 €		5 532,28 €		
2016-2017	ComCom Marcillat	Espace social et de services	786 914,00 €	62 600,00 €			
2017	Commune Marcillat	Réfection de l'église	150 000,00 €		30 000,00 €		
2017	Commune Mazirat	Extension de la salle socio-culturelle	100 000,00 €		20 000,00 €		
2017	Commune Mazirat	Réfection de la toiture de l'église	70 000,00 €		14 000,00 €		
2017	Commune Sainte-Thérence	Extension de l'aire de jeux et de pique-nique proche du stade de football	23 196,50 €		9 278,60 €		
2017	Commune Sainte-Thérence	Reprofilage de la cour du Centre Associatif et Culturel	16 312,00 €		4 266,60 €		
2017-2018	Commune Saint-Fargeol	Création d'un Village-Jardin	150 000,00 €		10 000,00 €		
2017-2018	Commune Saint-Genest	Mise aux normes et équipement numérique de la salle socio-culturelle	151 000,00 €		22 600,00 €		
2016-2017	Commune Saint-Marcel-en-Marcillat	Réhabilitation de la salle socio-culturelle	291 564,00 €		43 734,60 €		
2017	Commune Terjat	Réhabilitation de la salle polyvalente	15 061,38 €		3 012,13 €		
2017	Commune Terjat	Rénovation des vestiaires du stade	28 630,69 €		5 726,14 €		
2017	Commune Prémilhat	Espace Social et Culturel	645 187,00 €			70 000,00 €	
2017	Commune Saint-Victor	Mise en valeur des commerces et du patrimoine du cœur de bourg de St Victor	635 204,00 €			103 000,00 €	
TOTAL			**18 152 795,20 €**	**2 404 000,00 €**	**171 000,00 €**	**183 000,00 €**	**1 500 000,00 €**

Consommation des dispositifs par territoire		Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	Total des 3 dispositifs
C.A. Montluçonnaise + ComCom Marcillat	**Enveloppes attribuées**	2 404 000,00 €	141 000,00 €	213 000,00 €	**2 758 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du	2 404 000,00 €	171 000,00 €	183 000,00 €	**2 758 000,00 €**
	Reliquat	**0,00 €**	**-30 000,00 €**	**30 000,00 €**	**0,00 €**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	CPER Région
2017	ComCom Huriel	Plan d'eau d'Herculat	1 022 040,00 €	192 734,46 €			
2017	Commune Chambérat	Réfection de la place de l'église	12 000,00 €		2 400,00 €		
2017	Commune Chazemais	Terrain multisports	65 000,00 €		0,00 €		
2017	Commune Chazemais	Aggrandissement de l'accueil périscolaire	45 000,00 €		8 265,64 €		
2018	Commune Huriel	Rénovation thermique et intégration de la Mairie dans le Village d'Art	446 420,00 €			53 000,00 €	
2017	Commune Huriel	Aménagement d'une zone "médico-sociale" à proximité du centre-bourg	439 901,80 €	131 970,54 €			
2018	Commune Huriel	Mise en valeur de la place de la Toque	576 475,00 €	115 295,00 €			
2017	Commune La Chapelaude	Aménagements et mise en valeur du pôle de services	402 100,00 €	120 000,00 €			
2017	Commune Mesples	Aggrandissement de l'auberge communale	30 000,00 €		10 000,00 €		
2017	Commune Saint-Eloy-d'Allier	Réfection du logement communal	12 401,20 €		4 960,48 €		
2017-2018	Commune Saint-Martinien	Agrandissement de l'atelier municipal et création d'une salle de réunion pour les associations	68 178,00 €		13 634,00 €		
2018	Commune St Désiré	Chaufferie Biomasse	125 400,00 €		25 080,00 €		
2017	Commune St Palais	Réfection église	49 000,00 €		9 800,00 €		
2017	Commune de St Sauvier	Aménagement de la place du Bourg	93 800,00 €		28 140,00 €		
2017	Commune de St Sauvier	Réfection du clocher de l'église	94 370,00 €		12 199,98 €		
2017	Commune Viplaix	Construction d'un bâtiment abritant le café-restaurant et la bibliothèque	265 200,00 €		26 520,00 €		
TOTAL			**3 747 286,00 €**	**560 000,00 €**	**141 000 €**	**53 000,00 €**	**0,00 €**

Consommation des dispositifs par territoire		Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	Total des 3 dispositifs
ComCom Huriel	**Enveloppes attribuées**	560 000,00 €	141 000,00 €	53 000,00 €	**754 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du territoire	560 000,00 €	141 000,10 €	53 000,00 €	**754 000,10 €**
	Reliquat	**0,00 €**	**-0,10 €**	**0,00 €**	**-0,10 €**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	CPER Région
2017	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St Bonnet de Tronçais - Valigny	441 331,00 €	97 440,00 €			
2018-2019	ComCom Tronçais	Réhabilitation de l'école de Hérisson	615 600,00 €	123 120,00 €			
2018-2019	ComCom Tronçais	Forges de Tronçais (démolition et étude - tranche 1)	3 000 000,00 €	248 840,00 €			
2017	Commune Cérilly	Un stade pour tous	348 000,00 €	69 600,00 €			
2017	Commune Hérisson	Sanitaires camping	38 070,00 €		15 228,00 €		
2016	Commune Le Brethon	Extension et mise aux normes de la salle polyvalente	297 000,00 €		44 894,00 €		
2017	Commune de Braize	Création d'un cheminement piéton	18 650,00 €		7 325,00 €		
2017	Commune Theneuille	Extension du magasin de producteurs	126 000,00 €		16 696,00 €		
2017-2018	Commune Valigny	Restructuration de la salle polyvalente avec création d'un pôle de service	618 000,00 €		29 857,00 €		
TOTAL			**5 502 651,00 €**	**539 000,00 €**	**114 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Consommation des dispositifs par territoire		Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	Total des 3 dispositifs
ComCom Tronçais	**Enveloppes attribuées**	539 000,00 €	114 000,00 €	0,00 €	**653 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du territoire	539 000,00 €	114 000,00 €	0,00 €	**653 000,00 €**
	Reliquat	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	CPER Région
2017	ComCom Val de Cher	Réhabilitation Maison éclusière de Rouéron	150 000,00 €	30 000,00 €			
2018	ComCom Val de Cher	Hôtel d'entreprises sur la ZAC de la Vauvre	900 000,00 €	180 000,00 €			
2017	ComCom Val de Cher	Acquisition de matériel et d'embarcations légères destinées à la navigation touristique sur le	65 000,00 €	32 500,00 €			
2017	Commune Estivareilles	Aménagement d'un bassin de rétention en prévention des risques d'inondation du Pôle Enfance-	73 685,00 €		10 000,00 €		
2018	Commune Haut-Bocage (Louroux-Hodement)	Rénovation de la place du village	50 000,00 €		10 000,00 €		
2017	Commune Haut-Bocage (Maillet)	Rénovation de l'Ecole du village	117 720,00 €		10 000,00 €		
2018	Commune Nassigny	Restauration de l'Eglise (2ème tranche)	107 892,00 €		21 578,40 €		
2017	Commune Reugny	MAM	220 000,00 €		27 067,60 €		
2017	Commune Vaux	Réfection du sol du dojo municipal	37 295,80 €		10 000,00 €		
2017-2018	Syndicat Entretien et Maintien en Eau du Canal de Berry	Restauration du Pont-Canal de Chantemerle	1 135 048,00 €	135 354,00 €			
TOTAL			**2 856 640,80 €**	**377 854,00 €**	**88 646,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Consommation des dispositifs par territoire		Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	Total des 3 dispositifs
ComCom Val de Cher	**Enveloppes attribuées**	381 000,00 €	79 000,00 €	0,00 €	**460 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du	377 854,00 €	88 646,00 €	0,00 €	**466 500,00 €**
	Reliquat	**3 146,00 €**	**-9 646,00 €**	**0,00 €**	**-6 500,00 €**

Consommation des dispositifs par territoire		Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	Total des 3 dispositifs
Montluçon Communauté	Enveloppes attribuées	2 404 000,00 €	141 000,00 €	213 000,00 €	**2 758 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du	2 404 000,00 €	171 000,00 €	183 000,00 €	**2 758 000,00 €**
	Reliquat	**0,00 €**	**-30 000,00 €**	**30 000,00 €**	**0,00 €**
Communauté de Communes du Pays d'Huriel	Enveloppes attribuées	560 000,00 €	141 000,00 €	0,00 €	**701 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du territoire	560 000,00 €	141 000,10 €	53 000,00 €	**754 000,10 €**
	Reliquat	**0,00 €**	**-0,10 €**	**-53 000,00 €**	**-53 000,10 €**
Communauté de Communes du Pays de Tronçais	Enveloppes attribuées	539 000,00 €	114 000,00 €	53 000,00 €	**706 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du territoire	539 000,00 €	114 000,00 €	0,00 €	**653 000,00 €**
	Reliquat	**0,00 €**	**0,00 €**	**53 000,00 €**	**53 000,00 €**
Communauté de Communes du Val de Cher	Enveloppes attribuées	381 000,00 €	79 000,00 €	0,00 €	**460 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du territoire	377 854,00 €	88 646,00 €	0,00 €	**466 500,00 €**
	Reliquat	**3 146,00 €**	**-9 646,00 €**	**0,00 €**	**-6 500,00 €**

Consommation des dispositifs par territoire		Région (Contrat Ambition Régionale)	Région (Bonus Ruralité)	Région (Bonus Bourgs Centres)	Total des 3 dispositifs
TOTAL GENERAL DE CONSOMMATION DES ENVELOPPES	Total des enveloppes attribuées	3 884 000,00 €	475 000,00 €	266 000,00 €	**4 625 000,00 €**
	Total des demandes d'aides régionales du territoire	3 880 854,00 €	514 646,10 €	236 000,00 €	**4 631 500,10 €**
	Total des Reliquats	**3 146,00 €**	**-39 646,10 €**	**30 000,00 €**	**-6 500,10 €**

IV - Développer et promouvoir des pratiques plus durables

Gestion 2017 Natura 2000 Gorges du Haut-Cher

Site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher FR8301012

- **Suivi des dossiers MAEC avec le CEN Allier et la Chambre d'Agriculture pour 2017**

Rappel MAEC

Pour rappel, les MAEC sont des Mesures Agro Environnementales et Climatiques permettant d'accompagner financièrement les exploitants dans des pratiques agricoles alliant performance économique et environnementale.

Le pré-projet PAEC 'Vallée du Cher' porté par le PETR a été élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier et le CEN Allier et a été retenu le 14/11/2016. Le projet PAEC a ensuite été présenté devant la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) le 17 janvier 2017 qui a émis un avis favorable pour le montant des enveloppes sollicitées.

L'animation et les diagnostics sont donc intervenus en avril-mai 2017.

LES MAEC " LOCALISÉES " PROPOSÉES POUR LE SITE NATURA 2000

Couvert visé	mesure	Indemnités
Prairies	Absence fertilisation azotée et plafonnement de la pression de pâturage	89,05 €/ha/an
	Maintien de l'ouverture - Absence fertilisation azotée et plafonnement de la pression de pâturage	184,47 €/ha/an

LES MAEC " LOCALISÉES " PROPOSÉES POUR LE SITE NATURA 2000

Couvert visé	mesure	Indemnités
Éléments linéaires et ponctuels	Entretien des haies	0,90 €/ml/an
	Entretien des arbres de haut jet	3,96 €/arbre/an
	Formation d'arbres de haut jet	19,80 €/arbre/an
	Entretien des bordures de boisements rivulaires (ripisylves)	1,01 €/ml/an
	Entretien plan d'eau	58,63 €/mare/an

Le Budget PAEC

			Année 1 (2017-2018)			Plan de financement	
Contrats MAEC	**Mesures**	**Montant annuel mesure** *(Ha-ml-élément/an)*	Eléments engagés estimés *(surface/linéaire/élément ponctuel)*	Montant total par an	Montant total pour 4 ans	% Agence de l'eau ou DRAAF	% FEADER
Enjeu biodiversité							
Mesures à engagements unitaires							
Prairies	HERBE 03 + HERBE 04	89,05 €	105 Ha	9 350,25 €	37 401,00 €	25%	75%
Prairies	OUVERT 02 + HERBE 03 + HERBE 04	184,47 €	50 Ha	9 223,50 €	36 894,00 €	25%	75%
Haies	LINEA 01	0,90 €	5 500 ml	4 950,00 €	19 800,00 €	25%	75%
Entretien d'arbres isolés ou en alignement	LINEA 02	3,96 €	200	792,00 €	3 168,00 €	25%	75%
Formation adaptée d'arbres de haut-jet	LINEA 02	19,80 €	160	3 168,00 €	12 672,00 €	25%	75%
Entretien adapté des ripisylves	LINEA 03	1,01 €	1 000 ml	1 010,00 €	4 040,00 €	25%	75%
Restauration et/ou entretien de mares	LINEA 07	58,63 €	11	644,93 €	2 579,72 €	25%	75%
Total mesures engagements unitaires enjeu Biodiversité				**29 138,68 €**	**116 554,72 €**	**29 138,68 €**	**87 416,04 €**
Enjeu Séquestration du Carbone							
Mesure "système"							
Système Herbager-Pastoral (SHP)		80,74 €	2 000 Ha	161 480,00 €	645 920,00 €	25%	75%
Total mesure "système" enjeu Séquestration du Carbone				**161 480,00 €**	**645 920,00 €**	**161 480,00 €**	**484 440,00 €**
TOTAL MESURES ENJEUX BIODIVERSITE ET SEQUESTRATION DU CARBONE				**190 618,68 €**	**762 474,72 €**	**190 618,68 €**	**571 856,04 €**

Actions menées

Durant l'année 2017, le PETR a donc réalisé les actions suivantes :

- Constitution du dossier de prise en charge pour la Région (formulaire d'aide mesures 7.6.2, lettre de demande, annexe respect de la commande publique, délibération du Conseil Syndical du PETR)

- Echanges avec les structures retenues pour la constitution et la validation des notices mesures à partir des modèles régionaux, pour la préparation de la réunion d'information avec les exploitants du site
    - Le CEN Allier, pour les 7 mesures unitaires (à la parcelle) du seul périmètre des 8 communes Natura 2000 (Montluçon, Lavault Sainte-Anne, Lignerolles, Saint-Genest, Villebret, Sainte-Thérence, Mazirat, Teillet-Argenty)
    - La Chambre d'Agriculture, pour la mesure système 'Maintien des Systèmes Herbagers et Pastoraux' SHP (à l'exploitation), sur le périmètre Natura2000 étendu aux communes de Néris les Bains et Prémilhat
- Préparation en concertation avec les intervenants de la réunion d'informations MAEC du 6 avril à Marcillat en Combraille : convocations, échanges avec les agriculteurs en amont de la réunion, validation des documents de présentation produits par le CEN Allier et la Chambre d'Agriculture.

Powerpoint réunion MAEC 6 avril 2017

Version du 07/04/2017, en cours de validation par le Conseil régional et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes

UNION EUROPÉENNE — La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Préfecture de l'Allier

Direction départementale des territoires

Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

Notice spécifique de la mesure
« Entretien adapté des haies »
« AU_AVC7_HA01 »

du territoire de la vallée du Cher (03)

Campagne 2017

1. OBJECTIFS DE LA MESURE

La mesure **AU_AVC7_HA01** est destinée à soutenir l'entretien adapté des haies, localisées de manière favorable au regard de l'enjeu environnemental visé, compatible avec la présence d'une faune spécifique. Cet entretien doit être réfléchi et pertinent en fonction du type de haie présente afin d'assurer le renouvellement et la pérennité des haies.

Les haies ont de multiples fonctions environnementales. En effet, elles constituent un obstacle physique qui diminue la vitesse des ruissellements ainsi que celle du vent, limitant ainsi le transport des particules solides (limons et sables), des éléments fertilisants et des matières actives (objectifs de lutte contre l'érosion et de maintien d'une bonne qualité des eaux). Le réseau racinaire dense, puissant et profond des ligneux comparant la haie remonte les éléments minéraux ayant migré en profondeur (objectif de maintien d'une bonne qualité des eaux), favorise l'infiltration des eaux en excès et stabilise le sol (objectifs de lutte contre les risques naturels et de lutte contre l'érosion). Les haies sont également des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu (objectif de maintien de la biodiversité). Par ailleurs, les haies contribuent efficacement au stockage de carbone dans le sol.

2. MONTANT DE LA MESURE

En contrepartie du respect de l'ensemble des points du cahier des charges de la mesure, **une aide de 0,90 € par mètre linéaire de haie engagé** vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

Des seuils plancher (montant minimal) et plafond (montant maximal) peuvent s'appliquer à votre demande d'engagement d'une ou de plusieurs MAEC. Ces seuils sont décrits dans la notice du territoire « vallée du Cher - 03 ».

Notice mesure localisée HA01

Version du 07/04/2017, en cours de validation par le Conseil régional et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes

UNION EUROPÉENNE — La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Préfecture de l'Allier

Direction départementale des territoires

Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

Notice spécifique de la mesure
Maintien des systèmes herbagers et pastoraux
« AU_AVC7_SHP1 »

du territoire de la vallée du Cher (03)

Campagne 2017

1. OBJECTIFS DE LA MESURE

Cette mesure de maintien de pratiques vise à préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales, désormais « surfaces cibles » (SC).

Le maintien de ces surfaces cibles au sein des prairies et pâturages permanents de l'exploitation est privilégié sur le territoire, car elles participent plus particulièrement à :

- la préservation de la qualité de l'eau par une gestion économe en intrants;
- la préservation de la biodiversité à la fois en tant que milieu favorable à celle-ci que par le maintien des éléments topographiques;
- l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone dans les sols;
- la lutte contre l'érosion des sols.

Cette mesure s'adresse aux exploitants qui valorisent déjà de telles surfaces dans la mesure, où il existe localement un risque avéré de disparition de ces pratiques (par abandon et/ou intensification).

2. MONTANT DE LA MESURE

En contrepartie du respect de l'ensemble des points du cahier des charges de la mesure, **une aide de 80,74 € par hectare engagé** vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

Des seuils plancher (montant minimal) et plafond (montant maximal) s'appliquent à votre demande d'engagement d'une ou de plusieurs MAEC. Ces seuils sont décrits dans la notice du territoire « vallée du Cher - 03 ».

Notice mesure système SHP

- Participation à deux diagnostics terrain en avril et mai 2017 (CEN Allier pour les mesures localisées et Chambre d'Agriculture pour la mesure système)

- **Actions auprès de la DDT pour modification d'un arrêté préfectoral, Barrage de Prat**

Descriptif

Le PETR a été sollicité à plusieurs reprises par le Club de canoë-kayak de Lavault Sainte-Anne (Président : M. Moreno) qui souhaitait pouvoir effectuer une mise à l'eau à 110 m environ en aval du Barrage de Prat au niveau d'un chemin d'accès pré-existant en accord avec EDF (convention). Cette mise à l'eau était rendue impossible par l'existence d'un arrêté préfectoral de 1971 interdisant toute activité nautique jusqu'à 200m en aval du barrage.

Actions menées

Les actions du PETR pour appuyer cette démarche du club de canoë-kayak ont été les suivantes : échanges téléphoniques et/ou réunions avec les différents intervenants (DDT, CEN Allier, EDF), production de documents complémentaires pour faciliter la demande.

Un nouvel arrêté a été produit le 29 mai 2017 par la Préfecture, réduisant l'interdiction de 200m à 100m, et autorisant ainsi une mise à l'eau, restant toutefois impossible en cas de faible débit.

Carte de localisation

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

N° 1339/2017

ARRETE
portant Règlement Particulier de Navigation du plan d'eau de Prat

Le Préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des transports, notamment ses articles L4242-1, L4242-2 et L4243-1

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.214-12 et L.214-13 ;

Vu le décret n° 2013-253 du 25 mars 2013, relatif aux dispositions de la quatrième partie réglementaire du code des transports ;

Vu la circulaire interministérielle du 1er août 2013, relative à la mise en œuvre du Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure et des Règlements Particuliers de Police de la Navigation pour son application ;

Vu l'Arrêté du 31 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure défini à l'article R. 4241-1 du code des transports

Vu l'arrêté préfectoral n°3668/71 en date du 13 août 1971 portant sur la proposition de certaines zones interdites à toutes activités sportives ou nautiques et notamment sur la zone des 200 mètres en aval du barrage de Prat pour des questions de sécurité ;

Vu l'avis du gestionnaire du plan d'eau de Prat en date du 11 avril 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°866/2017 en date du 24 mars 2017 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral n°878/2017 en date du 28 mars 2017 portant subdélégation de signature ;

Arrêté préfectoral du 29 mai 2017

Lorsque le débit est insuffisant, le club embarque au niveau du rocher d'escalade de Lignerolles et emprunte à cet effet en 4x4 un chemin abrupt, normalement interdit à tout véhicule par un arrêté municipal de 2006, avec une demande de dérogation ponctuelle à la mairie.

Le club souhaiterait d'une part que cet arrêté puisse être aménagé (avec une liste de personnes autorisées) et d'autre part que la praticabilité du chemin puisse être améliorée pour réduire sa dangerosité.

Cette question devrait être abordée avec les différents intervenants en 2018.

Suivi du dossier du site des Landes de Nerdre, suite aux dégradations constatées (tracé sauvage de pistes VTT)

Rappel des faits

Sur la partie de la zone Natura 2000 des Landes de Nerdre sur la commune de Montluçon ont été constatés en avril 2017, au niveau de l'aire de pique-nique mais plus généralement sur le site même des Landes ayant fait l'objet de restauration (parcelles communales et celles du Conservatoire) :

- des aménagements sauvages, création de bosses, entassement de terre et de pierres retirées en périphérie, végétation retirée (bruyère, canule) ou coupée
- remaniement de terre
- création de cheminements au sein de la lande pour accès à des zones de dalles rocheuses pour des sauts
- dépôt grossier de peinture pour matérialiser les arêtes affleurantes
- parties de bordures de trottoir en guise de tremplin …

Plusieurs échanges et réunions sur le terrain ont eu lieu avec les différents intervenants (CEN Allier, Ville de Montluçon, Montluçon Communauté, Club Horizon VTT).

Restauration des dégâts causés

En l'absence d'une identification des responsables, la restauration ne peut être envisagée qu'avec un investissement des propriétaires/gestionnaires. Le club Horizon Montluçon en tant qu'usager du site a proposé sa participation à de potentiels prochains travaux de remise en état.

Actions menées et à venir

- Echanges avec les différents acteurs sur les actions à mener
- Rédaction d'une note de synthèse à l'attention des élus
- En concertation avec l'ensemble des acteurs dont le PETR, la ville de Montluçon a mis en place :
    - des panneaux d'interdictions d'accès aux landes, et sur les zones hors-lande, signifier que le site doit rester un site de promenade ouvert à tous pour un usage raisonnable préservant ses caractéristiques naturelles remarquables (panneaux posés en 09/2017)
    - en appui, une clôture partielle intégrée au paysage pour protéger et préserver le site remarquable des landes
    - des obstacles physiques aux extrémités des cheminements
    - une action de communication d'ampleur dans les différents médias pour rappeler l'importance de la préservation du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher

Des interventions sur le terrain pour enlever les constructions sauvages (tremplins) et sécuriser les lieux devraient être engagées en 2018

Panneau d'interdiction

V - Développement et Valorisation Touristique du Territoire du PETR

Cette mission s'est inscrite dans le cadre du Contrat de ruralité Etat/PETR - Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

« Mise en Tourisme de la Vallée du Cœur de France »

Thématique n°3 « Attractivité du Territoire - Volet Tourisme »

Référencement Fiche Action : N° 3

« Structurer et accompagner la montée en gamme et la qualification de l'offre pour consolider la mise en Tourisme de la destination Vallée du Cœur de France »

Critères et indicateurs d'évaluation spécifiques à l'opération :

Résultats attendus : Amélioration de la visibilité et de la fréquentation de la destination ;
Indicateurs : nombre d'actes d'accueil en Office de Tourisme ; volumétrie de la Taxe de Séjour

RAPPEL DU PLAN d'ACTIONS CRE /PETR 2017-2020 : THEMATIQUE 3

Attractivité du territoire

Volet Tourisme

Objectifs

- Consolider la mise en Tourisme de la Vallée de Cœur de France
- Structurer une offre de Pleine Nature et Patrimoine
- Accompagner la montée en gamme et la qualification de l'offre touristique

Actions/projets

- **Définition d'un plan Marketing la vallée de Cœur de France et commercialisation de la destination**
- **Réhabilitation et valorisation du patrimoine industriel de la Vallée du Cher**
- **Création et développement d'équipements Loisirs-sport-nature**
- **Requalification des hébergements collectifs et de l'hôtellerie de plein air**

EN 2017

1ère étape de la Mise en Tourisme, la structuration d'un Office de Tourisme Intercommunautaire « Vallée du Cœur de France » :

Cette structuration en OTI comprend :

- La définition du périmètre de l'OTI
- Son statut juridique et sa gouvernance
- L'organisation fonctionnelle et opérationnelle de l'OTI
- La définition de ses missions obligatoires et facultatives
- Les procédures de transfert entre structures se regroupant pour la création de l'OTI
- La Valeur ajoutée et le saut qualitatif à opérer pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique Vallée du Cœur de France.
- L'accompagnement du personnel aux évolutions des fonctions et des changements organisationnels

Moyens humains dédiés à l'opération : ¼ ETP de chargé de mission (ingénierie interne PETR) sur la période

le chantier mené tout au long de l'année 2017 a été celui de la structuration d'un Office de Tourisme Intercommunautaire permettant :

- la mutualisation des moyens d'accueil, d'information et de promotion touristique des intercommunalités
- favorisant la mise en œuvre de la stratégie de développement et de valorisation touristique du PETR
- rendant plus visible la destination « Vallée du Cœur de France »

Objectifs

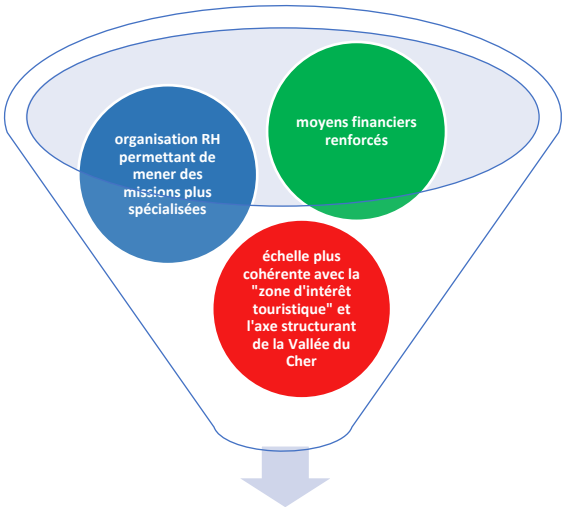

Regroupement de 3 intercommunalités

pour création de

l'Office de Tourisme Intercommunautaire

En parallèle, mise en place de conventions de partenariat PETR / OTI / EPCI avec les deux autres intercommunalités du PETR pour le portages d'actions communes de promotion et de développement touristique

La création d'un outil d'accueil, d'information et de promotion touristique unique est l'une des préconisations du Schéma de Valorisation et de Développement Touristique du PETR approuvé en juillet 2016.
Pour faire suite à cette décision de principe adoptée en 2016, le travail de structuration d'un nouvel Office de Tourisme en 2017 a consisté en :

- la préfiguration du périmètre de l'OTI
- la définition des missions confiées à celui-ci (y compris veille et visites d'expériences) et les axes de développement
- l'articulation avec la mission de développement et de coordination touristique du PETR
- les études d'impact sur le rapprochement des structures préexistantes sur le territoire
- les vérifications juridiques et réglementaires sur la compétence, la gouvernance, le financement, le statut de la nouvelle structure, les procédures de dissolution/fusion…
- l'organisation des ressources humaines de la nouvelle structure en cohérence avec les missions déléguées
- la définition d'un budget prévisionnel de fonctionnement et d'un plan d'investissement

En parallèle de ce travail lié à la structuration de l'outil OTI, le PETR a également poursuivi le travail de positionnement du territoire sur les axes de développement défini par le Schéma de Valorisation de 2016 dont l'un des deux axes majeurs est la Pleine Nature (en cohérence avec les ressources et les cœurs de clientèles touristiques du territoire). A ce titre, le PETR a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Territoire d'Excellence Pleine Nature ».

Un Office de Tourisme Intercommunautaire : pour quoi faire ?

Le regroupement de plusieurs territoires au sein d'un Office de Tourisme Intercommunautaire a vocation à servir plusieurs objectifs :

- permettre une mutualisation des moyens d'actions ;
- dégager une nouvelle organisation des ressources humaines qui, lorsque les effectifs atteignent un certain seuil, permet la spécialisation des agents et rend possible la conduite de missions de développement là où l'organisation antérieure demandait une trop forte polyvalence des agents ;
- travailler à une échelle territoriale plus proche de la « zone d'intérêt touristique » et faciliter la promotion de la Destination en rendant celle-ci plus visible et plus lisible.

Quels outils au service de quels territoires ?

Méthode : Le PETR a animé une série de rencontres avec les techniciens du tourisme de chaque territoire pour préfigurer ce que pourraient être les différents scénarii de regroupement au sein d'un Office de Tourisme Intercommunautaire. Il s'est attaché des expertises externes sur les points juridiques et sur la création d'une identité touristique commune (aboutissant à la création de la Destination « Vallée du Cœur de France »). A chaque étape, les différents scénarii et options ont fait l'objet de présentations et de débats auprès des élus et décideurs locaux. Le travail de structuration d'un OTI et le développement de protocoles de partenariat avec les territoires optant pour un regroupement immédiat a donc fait l'objet d'une co-construction et d'une animation tout au long de l'année 2017.

Toutes les intercommunalités composant le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher n'étant pas regroupées au sein du nouvel Office de Tourisme Intercommunautaire, il convenait de trouver la meilleure articulation entre les différentes échelles territoriales permettant la cohérence du développement touristique de la destination.
Ainsi, l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France regroupe les trois territoires de Montluçon Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et la Communauté de Communes du Val de Cher. Il ne couvre donc pas l'intégralité du territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui comprend deux autres intercommunalités (la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et Commentry-Montmarault-Néris Communauté) qui pour des raisons d'organisations et de spécificités liées à leurs territoires ne se sont pas jointes au regroupement au sein de l'OTI.
Ces deux territoires ont néanmoins exprimé la volonté de continuer à travailler à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sous une identité commune « Destination Vallée du Cœur de France » sous la coordination du PETR.

En effet, chacun des EPCI qui composent le PETR est signataire d'une convention territoriale précisant le rôle et les missions déléguées au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, parmi lesquelles figure le développement et la coordination touristique.
Pour instaurer cette organisation territoriale, il existe donc deux niveaux de conventionnements mis en place : une convention d'objectifs PETR-EPCI-OTI qui définit les missions confiées à l'OTI par les territoires de Tronçais, Val de Cher et Montluçon Communauté sous la coordination du PETR ; des conventions de partenariat entre PETR-OTI-EPCI qui définissent les modalités de mise en œuvre d'actions communes de promotion et de valorisation entre l'OTI et les territoires d'Huriel et de Commentry-Montmarault-Néris Communauté (dotés de leurs propres structures d'accueil et d'information touristique) sous la coordination du PETR.
Dans les deux cas, le PETR est garant de la cohérence du développement touristique du territoire de la grande destination « Vallée du Cœur de France ».

Des outils au service d'une stratégie de développement

Concomitamment au travail de structuration de l'OTI, le PETR a poursuivi, en 2017, le travail d'analyse du positionnement touristique du territoire. Il a pour cela approfondi le diagnostic touristique du territoire réactualisé en 2016 dans le cadre du Schéma de Valorisation et de Développement Touristique.

Celui-ci posait déjà la Pleine Nature et Patrimoine-Culture comme les deux axes de développement touristique de la Destination, au vu des ressources, des acteurs et des clientèles du territoire.

Phase 1 : Territoire d'Excellence Pleine Nature

Le PETR a donc candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Territoire d'Excellence Pleine Nature » lancé fin mai 2017 par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce travail d'élaboration de la candidature AMI Pleine Nature a permis de mettre en exergue la richesse des ressources et le maillage des filières d'activités de Pleine Nature qui complètent le réseau d'itinéraires irriguant tout le territoire.

Ainsi, l'on constate que l'axe structurant qu'est la Vallée du Cher (des Gorges du Haut-Cher jusqu'à la Forêt de Tronçais) voit se dérouler « au fil de l'eau » toute une offre d'Itinérance douce dont Montluçon est le nœud. Ces différents linéaires sont bordés et maillés de sites de pratique d'activités de Pleine Nature. Contrairement à d'autres territoires, la particularité du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est d'avoir une offre accessible en toutes saisons et pour tous les niveaux de pratiques (familiale à sportive).

Méthode : Au travers d'une série de rencontres avec les acteurs-ressources publics et privés du territoire, le PETR a pu affiner ce diagnostic de l'offre Pleine Nature. Cette série de rencontres a également permis de prendre connaissance d'initiatives de développement d'activités ou d'équipements complémentaires à ceux existants.

S'en est déduit une stratégie et un **plan d'actions Pleine Nature 2018/2020** en trois volets :

- compléter et qualifier l'offre d'activités Pleine Nature du territoire et de services connexes
- structurer les filières par la mise en réseau des acteurs et concentrer l'offre autour de portes d'entrée Pleine Nature thématisées en fonction des ressources de chaque territoire
- promouvoir et rendre visible la destination comme « Territoire d'Excellence Pleine Nature »

Après la première phase de structuration en 2017, l'année 2018 sera consacrée à la déclinaison opérationnelle des choix de positionnement opérés dans la phase amont.

VI - Rendre le territoire plus attractif économiquement et agir en faveur de l'emploi

1) La Plateforme territoriale de promotion collective du commerce, des prestations de service et de l'artisanat de proximité et des produits locaux.

La plateforme Acheteza a été mise en veille en 2017 pour repenser son animation et sa vocation pour relance en 2018.

2) Démarche Territoire Zéro chômeur de longue durée

Le PETR a adhéré en 2017 à l'association Territoire zéro chômeur de longue durée afin de bénéficier du retour d'expériences de cette expérimentation ayant fait l'objet d'une loi d'expérimentation en février 2016.
A ce titre il a mise en œuvre en 2017 une étude de faisabilité et démarche d'animation qui ont été poursuivies en 2018 pour restitution fin 2018.
Hypothèses d'activités émergées : Ressourcerie, maraîchage, centrale de mobilité dont l'analyse de faisabilité est entreprise (sous les aspects juridiques, concurrentiels, économiques, d'infrastructures et logistiques et de qualification professionnelle) ; cette étude est conduite en partenariat avec les entreprises Recycler A, Environnement Recycling.

VII - Préserver et renouveler l'offre de soins sur le bassin Montluçonnais

L'année 2017 a été consacrée à la mise en place de la coordination Santé à l'échelle du PETR et du bassin de santé intermédiaire, et conjointement à l'accompagnement des projets d'immobilier de santé dans le cadre de regroupements de professionnels de santé du territoire.
Ainsi les projets d'immobilier de santé ont été intégrés dans la contractualisation Contrat de ruralité Etat.

- En appui aux regroupements de professionnels de santé, le PETR a produit les 1ers diagnostics santé exigibles dans le cadre du projet de santé ouvrant à la labellisation MSP, ainsi ont été réalisés 4 diagnostics comparatifs pour les projets de regroupements de Bien Assis, Rive Gauche, de Marcillat-Pionsat, De St Victor-Estivareille-Désertines et pour Cosne d'allier.

Ces diagnostics ont été produits et mise à disposition des professionnels de santé en étroite collaboration avec l'ARS et la CPAM ;

L'exemple de la MSP Multi sites Marcillat en Combraille- Pionsat

Indicateur 1 Démographie

Un territoire présentant un indice de vieillissement supérieur à la moyenne régionale,

*Taux_1000000 : Taux de comparaison de territoire pour 100000 habitants= 100000*Effectif de l'indicateur / Population INSEE 2014 du territoire*
*NC : Non Connu SSTAT : Secret Statistique * : Résultat partiel, données avec SSTAT*

INDICATEUR 1 : Démographie	Source BALISES, ORS ARA, ARS					
Population INSEE 2014	7820966		110996		63611	
	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Effectifs	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*
65 ans et +	1427873	*18257*	28074	*25293*	16151	*25390*
75 ans et +	717433	*9173*	15082	*13588*	8799	*13833*
85 ans et +	231258	*2957*	4818	*4341*	2755	*4331*
Familles monoparentales	288594	*3690*	4261	*3839*	2695	*4237*
15 ans et plus non scolarisés sans diplôme	1698761	*21721*	30438	*27423*	16826	*26451*
15 ans ou plus autres personnes sans activité professionnelle	965594	*12346*	12985	*11699*	8126	*12775*
Nb de personnes au chômage au sens du recensement	443080	*5665*	7111	*6407*	4479	*7041*

L'on constate une part significative des + de 75 ans et des familles monoparentales en comparaison des indices de la Région AURA

INDICATEUR 1 : 16 111 hab Démographie	Pays de Saint-Eloy (63)	
Effectifs	**Effectifs**	***Taux_100000***
-20ans	341	*16254*
60ans et +	889	*42374*
Indice jeunesse	**0,38**	
65 ans et +	**726**	***34604***
75 ans et +	462	*22021*
85 ans et +	175	***8341***
Familles monoparentales	87	***4147***
15 ans et plus non scolarisés sans diplôme	834	*39752*
15 ans ou plus autres personnes sans activité professionnelle	169	*8055*
Nb de personnes au chômage au sens du recensement	117	*5577*

Le territoire du Pays de St Eloy présente un indice de jeunesse inférieur à celui de Montluçon Communauté (0.6) et à celui de la Région Auvergne Rhône-Alpes (1.02) ; la part des familles monoparentales y apparaît supérieure à la celle de la région mais proche de celle de Montluçon communauté. A noter la proportion des personnes de 85 ans et +.

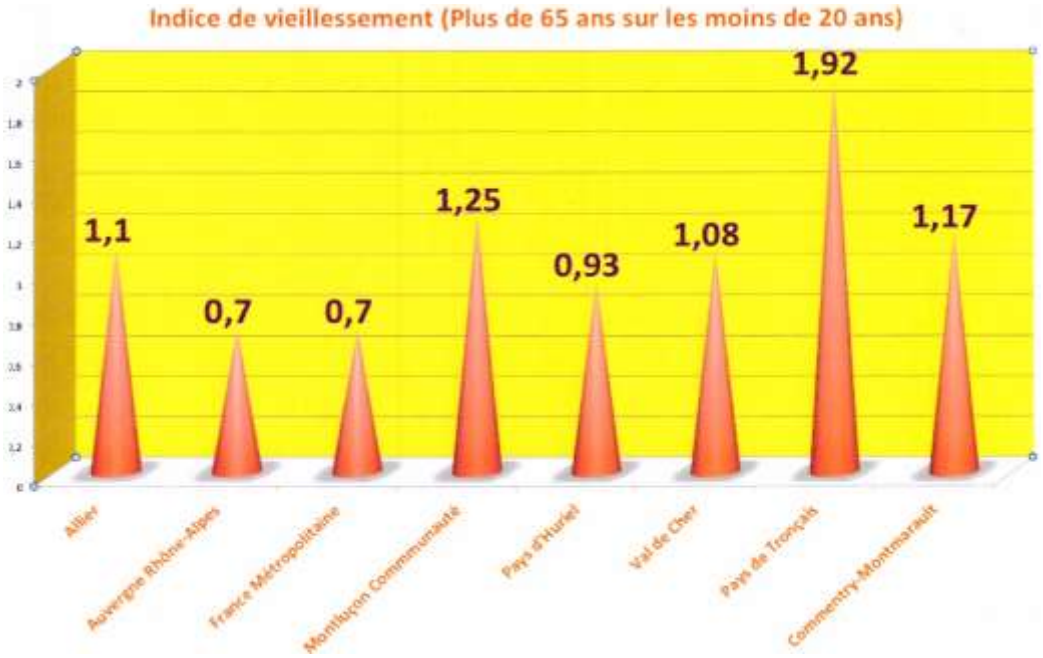
Indice de vieillessement (Plus de 65 ans sur les moins de 20 ans)
1,1
0,7
0,7
1,25
0,93
1,08
1,92
1,17
Allier
Auvergne Rhône-Alpes
France Métropolitaine
Montluçon Communauté
Pays d'Huriel
Val de Cher
Pays de Tronçais
Commentry-Montmarault

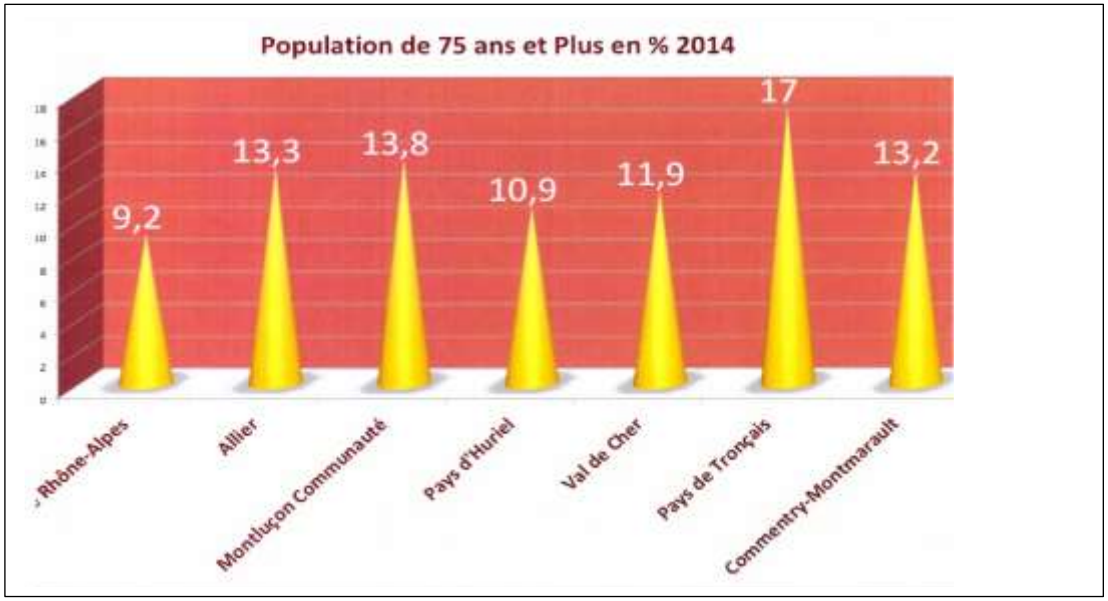
Population de 75 ans et Plus en % 2014
9,2
13,3
13,8
10,9
11,9
17
13,2
Rhône-Alpes
Allier
Montluçon Communauté
Pays d'Huriel
Val de Cher
Pays de Tronçais
Commentry-Montmarault

Indicateur 2 Professionnels de santé libéraux

Des données à pondérer notamment pour les médecins généralistes

*Taux_1000000 : Taux de **comparaison** de territoire pour 100000 habitants= 100000*Effectif de l'indicateur / Population INSEE 2014 du territoire*

*NC : Non Connu SSTAT : Secret Statistique * : Résultat partiel, données avec SSTAT*

INDICATEUR 2 : Professionnels de santé libéraux			Source BALISES, ORS ARA, ARS			
	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Professionnels	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***
Médecins généralistes	7249	*93*	102	*92*	64	*101*
Gynécologues	549	*7*	5	*5*	5	*8*
Pédiatres	298	*4*	0	*0*	0	*0*
Chirurgiens-dentistes	4275	*55*	50	*45*	35	*55*
Orthodontistes	218	*3*	3	*3*	3	*5*
Infirmiers	11150	*143*	199	*179*	108	*170*
Masseurs-kinésithérapeutes	8650	*111*	66	*59*	47	*74*
Orthophonistes	2648	*34*	13	*12*	10	*16*

Ces données d'effectifs sont à pondérer en effet il convient de procéder à une vérification qui permet pour exemple en matière de médecine générale,

- *De déterminer les écarts entre médecins généralistes déclarés et médecins généralistes en exercice*
- *D'anticiper sur les départs à la retraite et les fins d'exercice à court terme (- de deux ans)*
- *Les médecins généralistes exerçant à 100% en médecine générale et ceux qui exercent également des spécialités (médecins scolaires, médecine sportive, du travail etc.)*
- *Les médecins généralistes exerçant à plein temps ou à temps partiel*

Ainsi pour le territoire de Montluçon Communauté sont recensés 64 médecins généralistes :

- *Dont sur Montluçon Ville soit 36 médecins généralistes (à l'exclusion des angiologues, homéopathes, acuponcteurs ….), seuls 26 font de la médecine générale exclusivement*
- *Sur ces 26 médecins généralistes 3 exercent la médecine générale à 70%*
- *3 exercent la médecine générale à 50%*
- *3 exercent la médecine générale 2 jours par semaine*

Sur Montluçon Ville 7 médecins généralistes devraient partir à la retraite avant fin 2019

Pour le territoire de Montluçon Communauté (hors Montluçon Ville) sur les 15 médecins généralistes, 5 devraient partir à la retraite avant fin 2019

INDICATEUR 2 : Professionnels de santé libéraux		
	Pays de Saint-Eloy (63)	
Professionnels	Effectifs	*Taux_100000*
Médecins généralistes	11	*68*
Gynécologues	0	*0*
Pédiatres	0	*0*
Chirurgiens dentistes	7	*43*
Orthodontistes	0	*0*
Infirmiers	37	*230*
Masseurs-kinésithérapeutes	13	*81*
Orthophonistes	1	*6*

Le territoire du Pays St Eloy est largement sous doté en professionnels de santé et en deçà des indicateurs de Montluçon Communauté et de la Région. Sauf pour les infirmiers, apparaît ainsi un taux très supérieur aux autres échelles territoriales.

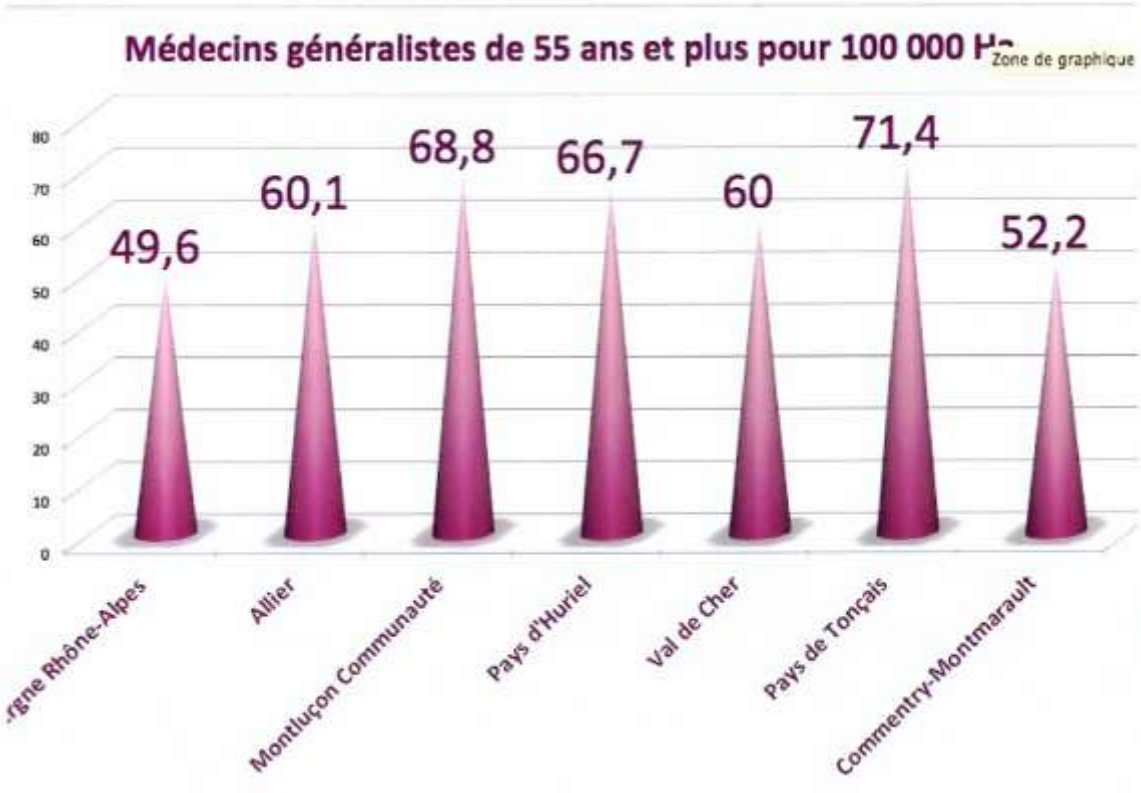

Cependant le nouveau zonage ARS semblerait améliorer la prise en compte pour les 3 prochaines années de la désertification médicale pour le territoire du PETR ; le territoire de Marcillat en Combraille étant quant à lui en zone de vigilance car déjà impacté par la désertification médicale qui s'opère sur les territoires voisins avec le particularisme géographique d'être imbriqué dans les départements du Puy de Dôme et de la Creuse dont il subit également les effets de la désertification .

DANS L'ALLIER – OFFRE DE PREMIER RECOURS 2018 vs 2012

8

Une meilleure prise en compte des problématiques de démographie médicale

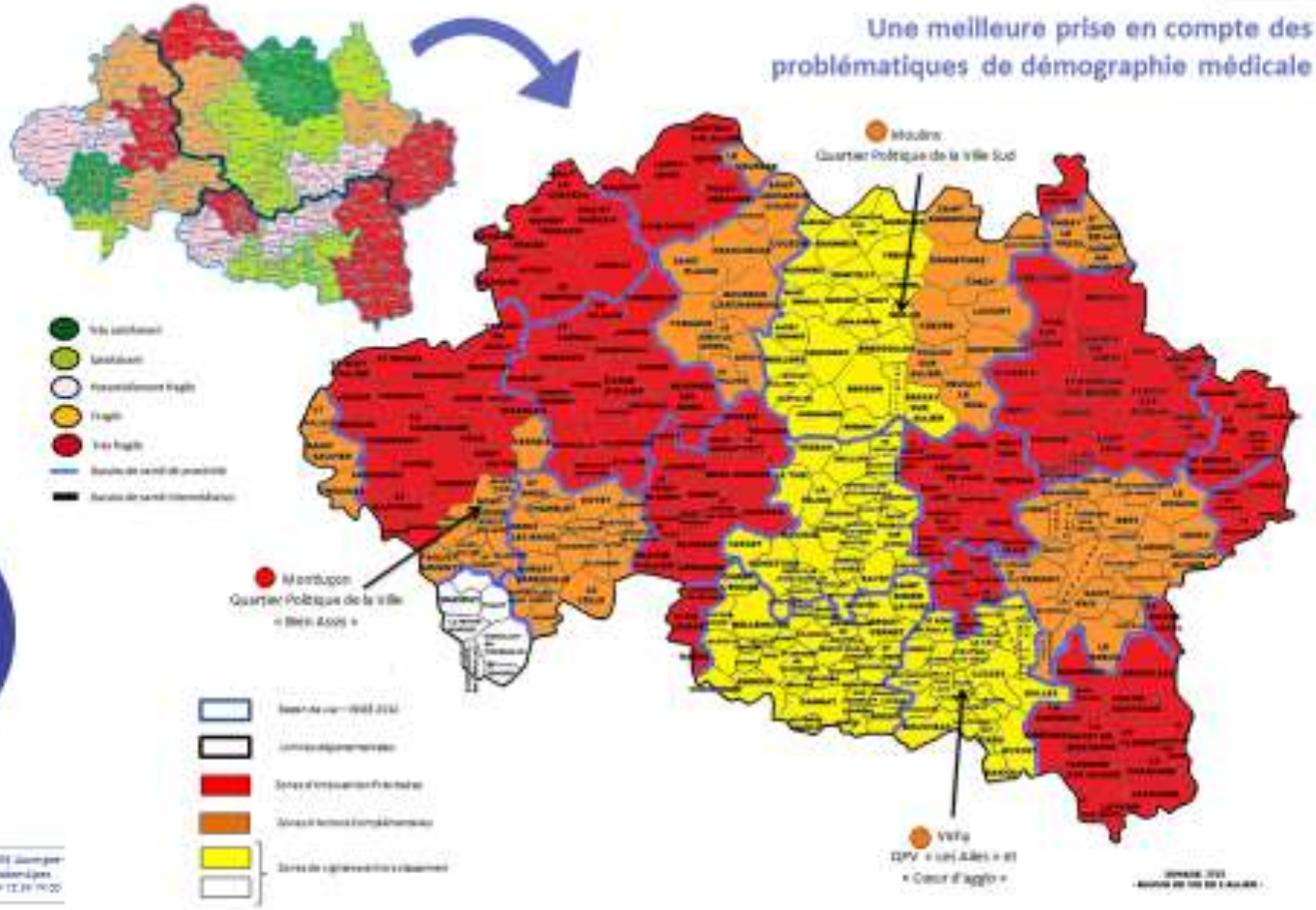

Indicateur 3 : Recours aux professionnels de santé libéraux dont les effectifs

Cette donnée est en correspondance avec celle des professionnels de santé libéraux qui doit faire l'objet de pondération fine à court terme.

*Taux_1000000 : Taux de comparaison de territoire pour 100000 habitants= 100000*Effectif de l'indicateur / Population INSEE 2014 du territoire*

*NC : Non Connu SSTAT : Secret Statistique * : Résultat partiel, données avec SSTAT*

INDICATEUR 3 : Recours aux professionnels de santé			Source BALISES, ORS ARA, ARS			
	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Professionnels	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***
Dentiste	2226214	*28465*	30149	*27162*	18408	*28938*
Médecin généraliste	4557627	*58274*	64536	*58143*	38427	*60409*
Infirmier (75ans et +)	328407	*4199*	7249	*6531*	4600	*7231*
Ophtalmologue	1359369	*17381*	22644	*20401*	13901	*21853*
Gynécologue	388345	*4965*	3705	*3338*	2221	*3492*
Psychiatre	128703	*1646*	1629	*1468*	1119	*1759*

Globalement le taux médian de recours aux professionnels de santé est approchant de la moyenne régionale malgré une insuffisance en nombre de l'offre de soins de 1er recours par rapport à cet indicateur n°2 professionnels de santé libéraux ; l'on pourrait conclure qu'il y a plus d'actes médicaux se distribuant sur moins de professionnels de santé et ce sans avoir procédé aux pondérations précités.

INDICATEUR 3 : Recours aux professionnels de santé		
	Pays de Saint-Eloy (63)	
Professionnels	Effectifs	*Taux_100000*
Dentiste	3148	*19539*
Médecin généraliste	7328	*45484*
Infirmier (75ans et +)	715	*4438*
Ophtalmologue	2222	*13792*
Gynécologue	398	*2470*
Psychiatre	166	*1030*

Les taux de recours aux professionnels de santé sur ce territoire du Pays de St Eloy les mines sont tous professionnels confondus très inférieurs aux taux de Montluçon Communauté et de la région Auvergne Rhône Alpes

Autre facteur qui doit faire l'objet d'une observation dans la durée c'est le phénomène de renoncement aux soins qui est à présent constaté à l'échelle de la Ville de Montluçon ; cette observation mériterait d'être étendue à l'ensemble du BSI et du PETR Ainsi dans le cadre d'un repérage effectué par le PFIDASS en 2016, le CCAS de la Ville de Montluçon a pu faire le constat significatif de ce phénomène.

Expérimentation PFIDASS 03

Renoncement aux soins : premiers constats

Résultats de la phase Diagnostic :

- **Réalisée en local :**
  - entre le 25/03 et le 25/04/2016
  - 1274 questionnaires complétés (1000 demandés)
  - 390 **renoncements exprimés** – soit **30,61%**
  - 187 **consentements** pour la mise en œuvre d'un accompagnement par la CPAM – soit **47,95%**

  NB : **205 accompagnements** réellement pris en compte

Principaux constats :

Profil du renonçant dans notre département :

- En majorité, des **femmes** (57,18%)
- Âgé de **25 à 59 ans** (84,10%)
- **Seul**, avec ou sans enfants à charge (66,15%)
- **Sans activité** professionnelle (62,82%)
- **Avec OC (83,59%)** - bénéficiaire de la CMUC ou de l'ACS (43,59%) ou adhérent d'une mutuelle autre (40%)
- 54,10% renoncent **depuis plus de 2 ans**

Principaux constats :

Principaux types de renoncement :

- Soins dentaires **prothétiques** (38,46%)
- Soins dentaires **conservateurs** (33,08%)
- Consultations chez **l'ophtalmologiste** (19,23%)
- Consultations chez le **généraliste** (11,79%)
- Consultations chez le **gynécologue** (11,28%)

Principaux constats :

Principales causes de renoncement :

- **Reste à charge** trop élevé (49,49%)
- **Avance de frais** (33,85%)
- **Délais de rendez-vous** trop longs (14,36%)
- **Je ne sais pas** combien on va me demander de payer (11,54%)

21,28% des renonçants déclarent que des membres de leur entourage renoncent également à des soins.

Volumes (1/6) :

Structure	Nb Questionnaires	Nb Renonçants	Pourcentage Renonçants	Nb Consentements	Pourcentage Consentements
CCAS de Cusset	23	9	39,13%	4	44,44%
CCAS de Montluçon	229	82	35,81%	35	42,68%
CCAS de Lurcy-Lévis	30	19	63,33%	18	94,74%
CCAS de Vichy	82	39	47,56%	18	46,15%
EKDC	30	15	50,00%	8	53,33%
EMAS	17	10	58,82%	2	20,00%
MSAP Le Donjon	25	6	24,00%	4	66,67%
Mission locale de Moulins	17	8	47,06%	4	50,00%

Caractéristiques de l'échantillon (3/6) :

Structure	Activité professionnelle					Complémentaire locale					
	Sans	Étudiants	Chômeurs	Ouvriers et employés	Retraités	CMUC	ACS	Autre OC	AME	Aucune	Ne sais pas
CCAS de Cusset	3	2		2	2	4		4			
CCAS de Montluçon	42	22	1	1	9	44	8	18		8	
CCAS de Lurcy-Lévis	12	3	1		3	1	7	4		7	
CCAS de Vichy	10	4			5	9	2	12	1	12	3
EKDC	13					4	1	4			6
EMAS	8				2	2		5		3	
MSAP Le Donjon	4	2			1	2	2	1		1	
Mission locale de Moulins	7		1			4		4		1	
	140	33	3	3	18	70	18	53	1	29	9

Types de renoncement (4/6) :

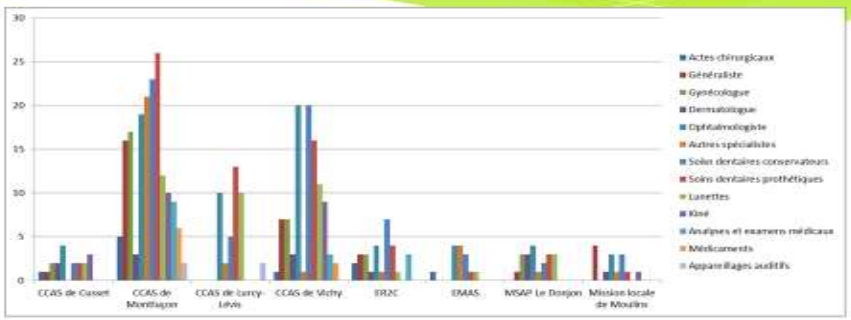

14

Indicateur 4 : Traitements médicamenteux

Un bassin fragilisé enregistrant des décès par maladie cardio vasculaire nettement supérieur à la moyenne régionale ; le développement du service cardiologie -Angiologie au CHM devrait produite ses effets à moyen terme

une population sous traitement médicamenteux légèrement supérieure à celle du Bassin avec une accentuation des traitements antihypertenseurs

*Taux_1000000 : Taux de comparaison de territoire pour 100000 habitants= 100000*Effectif de l'indicateur / Population INSEE 2014 du territoire*

*NC : Non Connu SSTAT : Secret Statistique * : Résultat partiel, données avec SSTAT*

INDICATEUR 4 : Traitements médicamenteux			Source BALISES, ORS ARA, ARS			
	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Nature	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*
Antidépresseur	355982	*4552*	6843	*6165*	4328	*6804*
Antidiabétique	254668	*3256*	4647	*4187*	2756	*4333*
Anti-Alzheimer	8765	*112*	183*	*	132	*208*
Anti-Allergique	283491	*3625*	5009	*4513*	3112	*4892*
Anti-hypertenseur	912418	***11666***	17586	***15844***	10464	***16450***

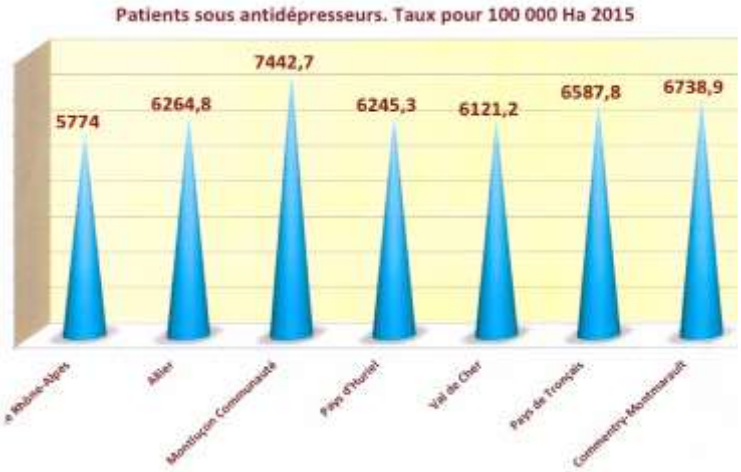

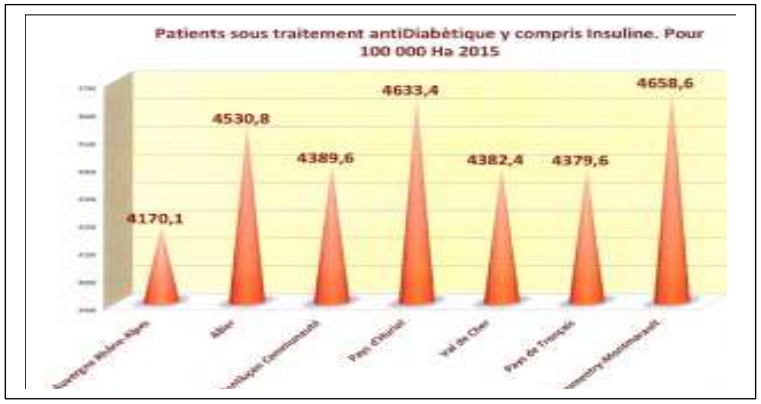

INDICATEUR 4 : Traitements médicamenteux		
	Pays de Saint-Eloy (63)	
Nature	**Effectifs**	***Taux_100000***
Antidépresseur	740	*4593*
Antidiabétique	556	*3451*
Anti-Alzheimer	SSTAT	*
Anti-Allergique	386	*2396*
Anti-hypertenseur	**2038**	***12650***

Compte-tenu des taux de recours aux professionnels de santé inférieurs aux autres échelles de territoire, l'importance de l'indicateur traitement hypertenseur est à souligner.

Indicateur 5 : Mortalité

La mortalité toute cause est sans doute à corréler avec l'indice de vieillissement ; néanmoins les décès prématurés intervenant avant 65 ans sont nettement supérieurs aux indicateurs régionaux.

Les indicateurs de mortalité outre les maladies cardiovasculaires, tels que les tumeurs, cancers du sein et du poumon sont également largement supérieurs aux indicateurs régionaux

*Taux_1000000 : Taux de comparaison de territoire pour 100000 habitants= 100000*Effectif de l'indicateur / Population INSEE 2014 du territoire*

*NC : Non Connu SSTAT : Secret Statistique * : Résultat partiel, données avec SSTAT*

INDICATEUR 5 : Mortalité					Source BALISES, ORS ARA, ARS	
	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Causes	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*
Toutes causes	62866	*804*	1411	*1271*	768	*1207*
Décès prématurés (avant 65ans)	11434	***146***	247	***223***	135	*212*
Maladies cardio-vasculaires	16257	***208***	401	***361***	212	***333***
Maladies respiratoires	3920	*50*	58*	*	41	*64*
Tumeurs	18423	***236***	424	***382***	237	***373***
Cancer du poumon	3388	***43***	58*	*	42	***66***
Cancer du sein	1337	***17***	15*	*	15	***24***
Maladies liées à l'alcool	1877	*24*	39*	*	27	*42*
Suicide	1044	*13*	10*	*	10	*16*
Accident de la circulation	439	*6*	SSTAT	*	SSTAT	*

INDICATEUR 5 : Mortalité		
	Pays de Saint-Eloy (63)	
Causes	Effectifs	*Taux_100000*
Toutes causes	**272**	***1688***
Décès prématurés (avant 65ans)	**43**	***267***
Maladies cardio-vasculaires	*77*	*478*
Maladies respiratoires	20	*124*
Tumeurs	66	*410*
Cancer du poumon	SSTAT	*
Cancer du sein	SSTAT	*
Maladies liées à l'alcool	SSTAT	*
Suicide	SSTAT	*
Accident de la circulation	SSTAT	*

Ce territoire pour l'ensemble des indicateurs de mortalité présente des taux beaucoup plus importants que les autres échelles territoriales.

Indicateur 6 Hospitalisation en court séjour

Cet indicateur est ici renseigné pour l'item « Tous motifs »

*Taux_1000000 : Taux de comparaison de territoire pour 100000 habitants= 100000*Effectif de l'indicateur / Population INSEE 2014 du territoire*

*NC : Non Connu SSTAT : Secret Statistique * : Résultat partiel, données avec SSTAT*

INDICATEUR 7 : Hospitalisation en court séjour — **Source BALISES, ORS ARA, ARS**

	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Motifs	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***
Tous motifs	1411345	*18046*	21299	*19189*	12271	*19291*

INDICATEUR 6 : Hospitalisation en court séjour

	Pays de Saint-Eloy (63)	
Motifs	**Effectifs**	***Taux_100000***
Tous motifs	3008	*18670*

Indicateur 7 Soins préventifs

Ces deux actions de dépistage et de prévention présentent un taux de réalisation bien supérieur aux taux régionaux , et en cohérence avec notamment avec l'indice de vieillissement du territoire de soins

*Taux_1000000 : Taux de comparaison de territoire pour 100000 habitants= 100000*Effectif de l'indicateur / Population INSEE 2014 du territoire*

*NC : Non Connu SSTAT : Secret Statistique * : Résultat partiel, données avec SSTAT*

INDICATEUR 7 : Soins préventifs					Source BALISES, ORS ARA, ARS	
	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Effectifs	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*	Effectifs	*Taux_100000*
Femmes ayant réalisé une mammographie de dépistage (50-74 ans)	213997	*2736*	3893	*3507*	2323	*3652*
Assurés ayant bénéficié d'un remboursement du vaccin antigrippal (65 ans et +)	466307	*5962*	9079	*8180*	5630	*8851*

	Pays de Saint-Eloy (63)	
Effectifs	Effectifs	*Taux_100000*
Femmes ayant réalisé une mammographie de dépistage (50-74 ans)	386	*2396*
Assurés ayant bénéficié d'un remboursement du vaccin antigrippal (65 ans et +)	872	*5412*

Les soins de prévention sont un peu inférieurs au taux régional , mais nettement inférieur à celui de Montluçon Communauté

Indicateur 8
Caractéristiques sociales

SOCIALES

Effectifs et parts des allocataires, pour les indicateurs suivants :

- Allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH)
- Allocataires à bas revenus
- Allocataires dont le poids des prestations représente au moins 30% du revenu disponible
- Allocataires dont le poids des prestations représente 100% du revenu disponible

Effectifs et parts dans la population, pour les indicateurs suivants :

- Population couverte par le RSA
- Bénéficiaires du minimum vieillesse

Source : Cnaf, CONSA, Cerse, Insee (DGCP)

Indicateur 9

Caractéristiques médico sociales

MÉDICO-SOCIALES

Effectifs et taux standardisés d'assurés du régime général, (hommes, femmes, ensemble) pour les indicateurs suivants :

- Bénéficiaires d'une complémentaire santé (hors CMUC)
- Bénéficiaires de la CMUc
- Ayant déclaré un médecin traitant
- Ayant au moins une ALD

Source : Régime général de l'Assurance Maladie -ARS

AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE (ALD)

Effectifs et taux standardisés d'ALD (prévalence) et de nouvelles admissions en ALD (incidence) (hommes, femmes, ensemble) pour les motifs suivants :

- Tous motifs

Indicateur 10

Affections longue durée tous motifs

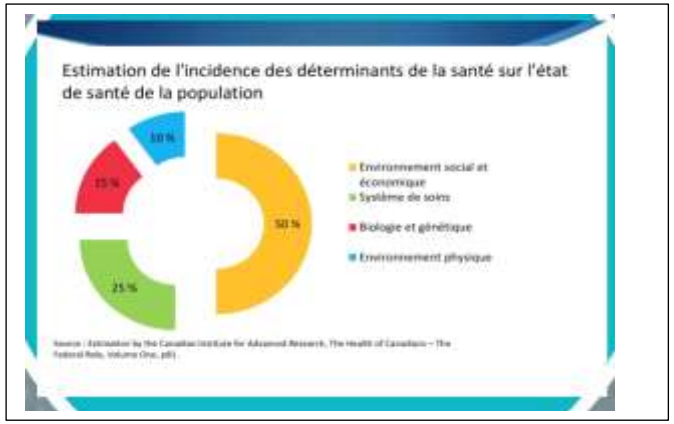

INDICATEURS 8-9-10 :			Source BALISES, ORS ARA, ARS			
	Région Auvergne-Rhône Alpes		PETR		Montluçon Communauté	
Effectifs	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***	**Effectifs**	***Taux_100000***
Allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	116622	*1491*	3105	*2797*	1916	*3012*
Allocataires dont le poids des prestations représente au moins 50% du revenu disponible	285601	*3652*	5994	*5400*	4134	*6499*
Allocataires dont le poids des prestations représente au moins 100% du revenu disponible	160187	*2048*	3660	*3297*	2599	*4086*
Population couverte par le RSA	481544	*6157*	9578	*8629*	6422	*10096*
Population couverte par le minimum vieillesse	NC	*	NC	*	NC	*
Bénéficiaires de la CMUc	464062	*5934*	9010	*8117*	6276	*9866*
assurés ayant déclarés un médecin traitant	4581137	*58575*	65035	*58592*	39091	*61453*
Suite indicateurs 8-9-10						
Assurés ayant au moins une ALD	**1035306**	***13238***	**19694**	***17743***	**11893**	***18696***

INDICATEUR : 8 9 10 caractéristiques sociales et médico-sociales		
	Pays de Saint-Eloy (63)	
Effectifs	Effectifs	*Taux_100000*
Allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	383	*2377*
Allocataires dont le poids des prestations représente au moins 50% du revenu disponible	692	*4295*
Allocataires dont le poids des prestations représente au moins 100% du revenu disponible	399	*2477*
Population couverte par le RSA	1194	*7411*
Population couverte par le minimum vieillesse	NC	*
Bénéficiaires de la CMUc	883	*5481*
Assurés ayant déclarés un médecin traitant	7533	*46757*
Assurés ayant au moins une ALD	2208	*13705*

Comme pour Montluçon communauté l'indicateur médicosocial présentent des taux supérieurs à la moyenne régionale ; pour ce territoire la carence de l'offre médicale apparaît comme l'élément majeur de cette analyse.

L'enjeu est donc fort en faveur d'un regroupement des professionnels de santé dans le cadre de la démarche de MSP Marcillat Pionsat en prenant appui sur l'attractivité du pôle actuel de Marcillat en Combraille.

- **Un appui à l'élaboration des projets de santé** a été également apporté par le PETR. Conjointement le recours à un cabinet recruteur de professionnels de santé pour la prospection de 3 médecins généralistes a été engagé.

L'EXEMPLE DU REGROUPEMENT DE MARCILLAT PIONSAT

PROJET TERRITORIAL DE SANTE

Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) multisites de Marcillat-Pionsat

Statut juridique	Association loi 1901 ? SISA
N° FINESS (attribués par l'ARS)	EJ existant : 63 001 197 1 ET existant : 63 001 198 9
N° SIRET	Existant : 800 001 463 000 10
Projet de santé labellisé	Projet de santé de la MSP Pierre Maymat à Pionsat labellisé le 20 mai 2011
Coordonnées de la MSP *(bâtiment socle siège de la structure juridique si MSP multisites)*	**MSP Pierre Maymat** 3, rue Jean d'Arvor 63 330 PIONSAT Téléphone : 04 73 52 72 25 Fax : 04 73 52 72 26 **MSP Marcillat** 7, Rue de la maitrise 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE Téléphone : 04 70 51 65 77 Fax : 04 70 51 66 98
Personne contact (nom, prénom, profession, téléphone, courriel)	Docteur Linda David, médecin généraliste Tél : 04 70 51 65 77 Mail : Lindadavid81@orange.fr

Projet de demander l'adhésion à **l'accord conventionnel interprofessionnel** ? OUI

La MSP de Pionsat adhère aux NMR puis à l'ACI depuis 2015. En conséquence, le projet est d'étendre ce contrat ACI à la MSP Multisites Marcillat-Pionsat

SOMMAIRE INDICATIF DU PROJET DE SANTE – REFERENTIEL ARS CPAM

1. **DIAGNOSTIC PREALABLE**

   1.1 Définition du Territoire d'intervention

   1.2 Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire

   1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire

   - Les professionnels de santé
   - La population

2. **PROJET PROFESSIONNEL**

   2.1 Structuration juridique / gouvernance

   2.2 Implantation géographique

   2.3 Liste des professionnels

3. **ACCES AUX SOINS**

   3.1 Accessibilité

   - Accessibilité géographique
   - Accessibilité financière
   - Accessibilité sociale

   3.2 Actions de prévention et missions de santé publique

   3.3 Horaires d'ouverture et organisation des soins

   - Horaires d'ouverture et accueil / prise de RV et orientation
   - Accès à des soins non programmés
   - Accès à des spécialités ou techniques particulières
   - Continuité des soins en l'absence du médecin traitant

   3.4 Permanence des soins ambulatoires (PDSA)

4. **TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE**

   4.1 Organisation de la coordination

   4.2 Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes

   4.3 Elaboration de protocoles pluri-professionnels

   4.4 Coopérations interprofessionnelles (art. 51 de la loi HPST)

   4.6 Formation – recherche – qualité

   - Accueil de futurs professionnels
   - Formation continue des professionnels de la MSP/CDS
   - Recherche
   - Démarche qualité

5. **DISPOSITIF / SYSTEME D'INFORMATION**

   5.1 Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP

   5.2 Accès du patient à ses données médicales

   5.3 Modalités de partage des informations de santé

   - Entre les professionnels de la MSP
   - Avec les autres acteurs du territoire

   5.4 Gestion et exploitation des données cliniques

- **Un recensement des offres d'installation du bassin a été également effectué et donné lieu à une plaquette catalogue de ces offres ;**

Cette coordination santé s'est intensifiée en 2018.